



Ciels d'automne

A.Clerfeuille

Après l'alerte *orange* d'octobre dernier, annonçant le passage de la tempête automnale annuelle sur le nord-ouest de la France, l'automne 2013 nous offre une étonnante combinaison de températures flirtant un jour avec les frimas de l'hiver, et le suivant avec la désinvolture du printemps, le tout copieusement arrosé et ventilé. Des conditions climatiques assez habituelles pour la saison proposant une magnifique palette d'effets visuels tant appréciée des Impressionnistes, ne demandant aujourd'hui qu'à être capturée sur silicium...

- Édito **P** 2
Arrêt du PLU **P** 2
Un gouffre dans le JPM **P** 2
La TV par ADSL : Et pourquoi pas nous ?! **P** 3
Tickets restau' dématérialisés **P** 3
École - Temps périscolaire **P** 4
Les actus de l'Amicale **P** 5
Comité des fêtes **P** 6-7
Gazouillis : La mouette rieuse **P** 8
Madame Blanche dans le clocher ?! - LPO **P** 9
Énergie verte à Port-Mort ?! - Projet *Pushy* WH2 **P** 10-12
Camille Flavigny : Toujours plus haut **P** 13
Où irons nous dimanche ? Le château de Thoiry **P** 14-15
Histoire de crues **P** 16-18
Vandalisme **P** 18
Association de Sauvegarde : Sortie automnale **P** 19
La passe à poissons de Notre-Dame-de-la-Garenne **P** 20-21
Compte-rendus des conseils municipaux **P** 22-29
La BD de Ciret : Pêche miraculeuse **P** 27
Jeux & Solutions **P** 30-31
À votre service **P** 31-32

➔ SOMMAIRE



L'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme voté en conseil municipal le 15 octobre dernier ne signifie pas sa mise en application immédiate.

➔ lire page 2



Une production d'hydrogène vert à Port-Mort ?! C'est possible grâce au projet *Pushy* de la société WH2 en collaboration avec le CNRS.

➔ lire pages 10-12

l'Édito par *Guillemette Alquier*

Mes chers concitoyens, en ce temps automnal, je voudrais dédier cet éditorial au journal de Port-Mort. Cette édition sera le 60^{ème} numéro et je sais que, même hors des frontières de notre village, des lecteurs suivent avec intérêt par ce moyen, la vie de la commune. Bien sûr sa parution sur Internet en facilite la lecture, mais la diffusion papier en reste le support essentiel.

Ses objectifs premiers sont d'apporter le maximum de clarté dans les éléments de la vie du village, à ceux-ci s'ajoute aussi un dessein de distraction. En donnant les informations et les explications sur la vie pormortaise, parfois inconnues des villageois, toujours étayées sur des faits réels et concrets, qu'ils soient administratifs, techniques ou décisionnels, nous souhaitons limiter les incompréhensions et la diffusion de fausses informations.

Par là même, il crée un lien entre les habitants, parfois en suscitant des discussions, et, rien que pour cela, il mérite d'exister. Pourtant, son élaboration demande un effort considérable, et je tiens à remercier chaleureusement ici, tous ceux qui ont donné de leur temps, bénévolement pour la très grande majorité, pour la réflexion, la rédaction, la mise en page, le tirage, le pliage et la distribution dans les boîtes à lettres.

Je souhaite une longue vie au journal de Port-Mort.

Arrêt du PLU



Ce qu'on appelle « arrêt du PLU » correspond à l'adoption du projet par le conseil municipal. Il intervient à la fin de l'instruction et de la concertation.

Ceci ne signifie pas que le PLU soit d'ores et déjà applicable, il reste en effet encore quelques étapes dans la procédure :

- **Avis organismes et personnes associées** : Le projet arrêté par le conseil est transmis pour avis aux organismes et personnes publiques* qui ont été associées à l'élaboration. Ils doivent faire part de leurs observations dans les 3 mois qui suivent l'envoi du dossier. Passé ce délai sans réponse de leur part, leur avis est réputé favorable.
- **Enquête publique** : À l'issue de cette consultation, le projet de PLU, tel qu'il a été arrêté, est soumis à enquête publique. Les avis des personnes publiques* associées sont joints au dossier. Le commissaire enquêteur dispose d'un mois après la clôture de l'enquête pour remettre son rapport et ses conclusions motivées. Ces documents sont tenus à la disposition du public dès leur réception.
- **Approbation du PLU** : Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont examinés en vue d'apporter d'ultimes modifications au dossier. Les avis des personnes publiques* associées sont également pris en compte. Le projet définitif est alors approuvé par le conseil municipal. Le PLU se substitue au POS (Plan d'Occupation des Sols) actuel.

Compte tenu des délais de consultation des organismes et personnes associées et de la DUP (Déclaration d'Utilité Publique) du captage d'eau d'Eure - Madrie - Seine sur la commune, l'enquête publique pourrait avoir lieu en avril 2014.

**Services de l'État, communes limitrophes, syndicats, communautés de communes...*

■ GUILLEMETTE ALQUIER

Vœux du Conseil Municipal



**Samedi 11 janvier
2014
18h30 - Maison de
village**



UN GOUFFRE DANS LE JPM

La BD, les mots fléchés, la rubrique « Où irons-nous dimanche ? » de ce numéro sont les derniers à paraître de la plume de Bernard Ciret...

Bernard devant aujourd'hui se concentrer sur le bien-être de sa famille nous a fait part de sa « démission » du JPM.

Une décision que nous ne pouvons que respecter après tant d'années de participation bénévole au journal communal.

Un pedigree impressionnant depuis juillet 2008 :

- > 15 Où irons-nous dimanche ? - rédactionnel, photos et/ou illustrations personnelles
- > 15 BD de type *comic-strip* en 3 images
- > 15 Grilles de mots fléchés
- > 4 Jeux des 5 erreurs - depuis le printemps 2012

En dehors de sa rigueur - toujours à l'heure - son humour et sa pertinence étaient appréciés de tous ; le vide à combler est donc énorme...

Et pourtant les idées ne manquent pas : seuls nous manquent les rédacteurs et pourvoyeurs d'énergie et d'information...

Attention ! Sans participants motivés, notre journal pourrait rapidement devenir la *feuille de choux* trop communément rencontrée dans bon nombre de communes...

MERCI Bernard !

■ ALAIN CLERFEUILLE

La TV par ADSL : Et pourquoi pas nous ?!



Droits réservés

Le saviez-vous ? Port-Mort est éligible à 100% à la télévision via l'ADSL depuis plusieurs mois !!!

Ce qui veut dire que votre fournisseur d'accès à Internet (F.A.I.) a la possibilité d'équiper votre ligne, au niveau du répartiteur téléphonique de Port-Mort, afin que celle-ci soit totalement dégroupée et ainsi respecter son engagement commercial envers vous. Dans son contrat votre F.A.I. s'engage en effet, sous réserve des contraintes techniques, à vous fournir l'intégralité de son offre.

Hors, **la contrainte technique n'existe plus** ; seul un calcul basement économique et la loi sur la *libre concurrence* empêchent le dégroupement total !

Économie : En commune rurale le nombre de clients desservi est faible, donc pourquoi dépenser là où la rentabilité est maigre, surtout que depuis le début de votre abonnement, vous payez à votre F.A.I. le prix fort, pour un service pas totalement rendu ! Qu'il dégroupé ou non la recette sera la même et les campagnes continueront à payer pour les villes.

Avant de nous abreuver de publicité pour la 4G, alors que la 3G est toujours loin d'être opérationnelle dans les communes rurales, les F.A.I. devraient commencer par honorer la totalité de leurs engagements élémentaires.

Concurrence : La loi sur la libre concurrence interdit, « pour éviter une situation dominante », à **Orange** d'équiper, pour sa part d'abonnés, le répartiteur de Port-Mort. Pour qu'il puisse installer l'équipement il faudrait qu'au moins un autre F.A.I. le fasse en premier.

Une loi censée protéger le consommateur le prive ainsi complètement d'un service devenu aujourd'hui anodin. Pire encore elle pénalise indirectement les entreprises de la commune existantes et à venir qui pourraient grâce au gain de débit améliorer leur productivité...

En bref le chien tourne en rond et se mord la queue, et cela peut durer longtemps...

Afin de faire bouger les choses, nous proposons à chacun d'écrire à son fournisseur d'accès pour de se plaindre d'une telle situation, ou venir en Mairie signer une pétition que nous ferons suivre aux F.A.I., à l'autorité de tutelle, et pourquoi pas à la presse...

■ ALAIN CLERFEUILLE - CHRISTIAN LORDI



Droits réservés

Tickets restau' dématérialisés

Depuis la rentrée 2013, la gestion des tickets restaurant est « dématérialisée ». Un programme e-services déployé sur Internet permet désormais de gérer en temps réel les achats et les consommations de repas et de supprimer ainsi la fastidieuse gestion des tickets papier tant au niveau des parents que des services communaux.

Marjory Lhuillier, surveillante de la cantine, dispose désormais d'une *douchette* portable - un scanner de codes-barres - et d'un listing de codes-barres trié par classe et enseignant, lui permettant de relever les présences du jour au restaurant scolaire ainsi que les présences annoncées pour le jour suivant afin de préparer la commande auprès du fournisseur.

Ces informations sont ensuite synchronisées avec le serveur Internet de la commune. L'interface de gestion permet alors de consulter et d'imprimer la liste des relevés. Les informations sont disponibles pour consultation, enregistrement et impression en temps réel pour les parents ayant communiqué une adresse de courriel lors de l'inscription de leur(s) enfant(s) au restaurant scolaire. Toutes les connexions au serveur communal de gestion e-services sont sécurisées par protocole SSL 256 bits.

À ce jour, les transactions d'achat de tickets se font toujours en mairie aux heures d'ouverture habituelles. Il est prévu à terme la mise en place d'un système de terminal de paiement électronique en ligne (T.P.E.), permettant aux parents de régler les achats de tickets par carte bancaire.

■ ALAIN CLERFEUILLE



Club Connaître et Protéger la Nature

Dans le cadre du TAP (Temps Activités Périscolaires), la mairie a adhéré au club CPN (Connaître et Protéger la Nature), et actuellement 40 enfants de l'école en sont membres.

Une première sortie hors cadre scolaire organisée par Jean-Louis Breton a eu lieu le 19 octobre dernier.

LIEU : les terrasses alluviales de Tosny.

Certes, ce n'était pas la meilleure saison pour s'y rendre, mais qu'importe, nous avons pu constater au bout d'une heure de marche que ce site était riche en patrimoine naturel (flore, insectes, oiseaux, animaux...).

Situé à quelques kilomètres de Port-Mort, ce site a enchanté la dizaine de familles venue participer et après un petit goûter pris ensemble, nous nous sommes promis de revenir au printemps pour constater les changements effectués par Dame Nature.

Ce fut un après-midi très agréable, parents, enfants, organisateurs et tous ravis ont très envie de renouveler l'expérience.

À bientôt. Un grand merci à Jean-Louis.

■ ANNIE DEVOUGE-BOYER



Activités périscolaires

La rentrée scolaire de septembre a vu la mise en place des nouveaux rythmes scolaires dans l'école communale.

Il est proposé aux enfants des activités différentes chaque jour, toujours susceptibles de s'améliorer.

Sans objectif pédagogique formel, elles permettent aux enfants soit d'éveiller leur curiosité sur des phénomènes de la vie de tous les jours et de les amener à se poser des questions, soit de découvrir une activité sportive ou culturelle de loisir.

- le lundi, des petites **expériences simples autour de l'eau** visant à éveiller la curiosité de l'enfant et l'amener à poser des questions.
- le mardi, un club « **connaître et protéger la nature** » a vu le jour visant à développer l'observation.
- le jeudi, **activité sportive** avec principalement du basket ou **autour du livre** à la bibliothèque.
- le vendredi, activités de **jeux d'extérieur ou d'intérieur**.

Des bénévoles encadrent ces activités avec du personnel de la communauté de communes.

■ GUILLEMETTE ALQUIER



Les actus de l'amicale



Réflexion sur notre association

Notre Amicale est une association d'anciens combattants (AC) et de sympathisants, c'est à dire des adhérents partageant les mêmes valeurs et en parfait accord avec nos statuts. Cet apport de sympathisants dans une association d'AC est aujourd'hui recommandé par les fédérations d'anciens combattants car c'est une question de survie. En effet les AC dans les associations connaissent une baisse inexorable de leurs effectifs. La pyramide des âges en 2011 (selon un journal d'A.C. le « PG CATM de décembre 2011 ») serait la suivante :

- 90 ans et plus pour la période 39/45
- 80 ans au moins pour l'Indochine
- 75 ans au mieux pour l'Algérie

Il reste les OPEX (Opérations Extérieures) mais ils sont peu nombreux et nous n'en connaissons aucun. Il est donc assez clair que dans quelques années, le déclin du nombre des AC rendra la situation plus difficile. Depuis plusieurs années déjà, nous souhaitons que des adhérents plus jeunes (AC ou sympathisants) viennent nous rejoindre. Il s'agit avant tout de poursuivre notre mission du maintien de la mémoire, en particulier auprès des jeunes. Comme l'a rappelé notre ministre des AC, Kader Arif, la mobilisation de la jeunesse est un enjeu fondamental. Les jeunes d'aujourd'hui seront les citoyens et les décideurs de demain. La relève, fortement espérée depuis plusieurs années déjà, s'avère donc aujourd'hui nécessaire.

• Mercredi 8 mai | Commémoration victoire 1945

Lors de cette cérémonie, déjà relatée dans le précédent journal **Gérard Sadaune** a reçu la médaille commémorative des opérations de sécurité et du maintien de l'ordre en Afrique du Nord des mains de Madame Guillemette Alquier, Maire de Port-Mort.

Pour clore la cérémonie, la Marseillaise a été chanté par un groupe d'enfants de Port-Mort à notre grande satisfaction puis ce fut le verre de l'amitié dans la maison de village.



• Dimanche 8 septembre | Foire-à-tout

Nous avons participé à la FAT de Port Mort avec essentiellement le chamboule tout et le panier garni, gagné cette année par une jeune femme d'Aubevoye Sandrine Eychenne que nous avons félicité pour sa réussite.

Notre bilan pour cette journée est quand même acceptable. Notre recette de la journée s'élève à 79 € net, ce qui n'est pas trop mal. C'est grâce en grande partie au chamboule-tout.



• Lundi 21 octobre | Journée « Florilège » à la Maison de village

Cette journée, offerte par la société « Florilège » était entièrement gratuite. Malgré cela nous n'étions pas très nombreux (20 participants) mais nous avons passé une bonne journée. Après une présentation rapide de divers produits, et le repas offert nous avons procédé à un loto dont les lots étaient constitués de spécialités Landaises. Chaque participant est reparti avec un lot.



• Lundi 11 novembre | Commémoration armistice 1918

La cérémonie s'est déroulée selon le protocole habituel : rassemblement sur le parking de l'école et vente du Bleu de France, lecture de messages et dépôt de gerbe au monument aux Morts, chant de l'hymne national par les enfants de l'école, puis verre de l'amitié dans la Maison de village.



• Vendredi 15 novembre | Repas à l'Auberge des pêcheurs

Ce repas était proposé dans les mêmes conditions que celles de l'année dernière (26 € pour les adhérents, 30 € pour les extérieurs). Le menu comprenait cette année un apéritif Kir et ses feuilletés, un croustille de saumon au crabe, un sorbet calva, rôti de dindonneau « Gargantua » et sa purée aux olives, fromage salade, craquant au chocolat et sa crème anglaise, vins, café. Le menu et le service furent conformes à la bonne réputation de l'Auberge.

À venir

• Dimanche 15 décembre | Choucroute royale à la Maison de village

Nous terminerons l'année en dégustant une excellente choucroute royale préparée comme d'habitude par la boucherie charcuterie de Port Mort et avec l'accompagnement musical de « Paris Guinguette ». **Attention !** N'attendez pas la dernière minute pour vous inscrire.

Quelques dates à retenir pour 2014

• Samedi 18 janvier, 14h30 | Assemblée générale et galette

Lors de cette AG qui se tiendra dans la nouvelle Maison pour tous ce sera l'occasion de payer sa cotisation qui est toujours à 15 € et pour ceux qui ne l'aurait pas eu en 2013, d'obtenir le calendrier 2014 de l'Amicale et le colis de Noël éventuellement !

• Samedi 22 mars, Maison de village | Buffet campagnard

• Jeudi 8 mai | Commémoration victoire 1945

• Mardi 11 novembre | Commémoration Armistice 1918

• Vendredi 14 novembre, Auberge des pêcheurs | Repas amical

• Dimanche 14 décembre, Maison de village | Choucroute royale



Et de 6 !

➤ Concert Gospel | 1^{er} juin

Concert « So Gospel » en l'église Saint-Pierre. Un peu plus d'une centaine de spectateurs pris part à ce spectacle.

➤ Fête du Village

Paëlla + spectacle surprise | 15 juin



François Labigne

La paëlla préparée par *Olé Bodega*, c'était prévu : le spectacle présenté par la troupe *Brazil*, c'était un cadeau surprise offert par le comité suite au bénéfice exceptionnel de la foire-à-tout du mois de mai dernier !



François Labigne

➤ Foire à tout | 8 septembre

60 exposants, bonne fréquentation, temps clément ont permis d'assurer une recette très positive pour le comité qui a ainsi pu investir dans un nouveau barnum plus spacieux (8 x 4m) : en plein coup de bourre, l'espace cuisine / service devient vite encombré !

Le comité remercie vivement tous les bénévoles qui nous ont apporté leur aide lors de cette manifestation avec une mention spéciale aux élus qui ont assuré le service de circulation en sens giratoire mis en place à cette occasion.

➤ Fête de la Musique | 21 juin

Malgré une journée pluvieuse laissant présager le pire, les cioux furent cléments pour la fin d'après-midi et la soirée permettant ainsi au public venu nombreux de profiter pleinement de la musique tout en dégustant une andouillette proposée par la friterie du comité.



Alain Clerfeuille



Alain Clerfeuille

■ **Fête de la musique** : Franck Lefèbre qui met gracieusement à disposition du comité le matériel d'éclairage et de sonorisation de sa société **TDS** regarde le ciel d'un air dubitatif mais la fin de journée sera finalement épargnée par la pluie.



Alain Clerfeuille

■ **Fête de la musique** : Le café de la mairie a également participé à la réussite de la manifestation en restant ouvert toute la soirée.

↘ Oscar | 21 septembre

Une pièce de théâtre comique de Claude Magniez interprétée par « Lazuli-troupe ».



François Labigne

↘ Une chauve-souris chez Johann Strauss | 9 novembre

Une comédie ballet de Bernard Lyautey interprétée par Georges Emmanuel et Silvia Sella.



François Labigne

↘ Après-midi loisirs du jeudi

Suite au succès rencontré par cette nouvelle activité, celle-ci a repris dans la nouvelle Maison pour tous depuis le 10 octobre. *Tous les jeudis à partir de 14h.*

↘ À venir

Fête de Noël : dimanche 8 décembre, 15h00
Maison de village

▶ **Spectacle de clowns avec GIGI et JOJO.**

SAMEDI 22 FÉVRIER 2014 à PORT-MORT



Messieurs Pascal ont décidé d'explorer plus profondément encore l'oeuvre de Claude Nougaro. En effet, *L'hirondelle et nous* n'est pas leur première descente dans la mine du poète occitan. Aujourd'hui, entièrement renouvelé, ce tour de chant est un régal pour les obsédés textuels. Les arrangements musicaux, la mise en scène, tout est fait pour mettre en valeur la poésie vivante et épidermique de Claude Nougaro. Créé au Théâtre du Moulin à Louviers, ce spectacle a

été présenté notamment aux Palais des congrès d'Evreux, de Vernon, aux Casinos de Forges-les-Eaux et Deauville, à la Salle Ravel à Paris, dans de nombreux cabarets de Normandie et jusqu'en Polynésie... En 2009, ce spectacle a bénéficié du label « Année Nougaro » à l'occasion des manifestations pour le 80ème anniversaire de la naissance du poète occitan, opération parrainée par France Inter. Depuis, il est soutenu par Hélène Nougaro, et a été présenté à plusieurs reprises en inauguration des expositions de l'association *Nougaro*.

↘ Et pour 2014...

Le programme de l'année prochaine n'est pas complètement arrêté mais vous d'ores et déjà noter les dates suivantes dans vos agendas :

- ▶ **Assemblée générale** : vendredi 17 janvier 2014, 20h30 en mairie.
- ▶ **Spectacle Nougaro** : samedi 22 février 2014, 20h30, Maison de Village
- ▶ **Foire-à-tout** : dimanche 11 mai 2014
- ▶ **Fête de la musique** : samedi 21 juin 2014

GAZOUILLIS 15 par Guillemette Alquier

La mouette rieuse, un drôle d'oiseau drôle



G. Alquier

La mouette rieuse est un oiseau marin, la preuve : on la voit dans les champs dans le village. Ne riez pas, elle s'en charge ! En fait elle fréquente les côtes du bord de mer, les ports, les estuaires, les fleuves, les marais, on peut même la rencontrer en ville pourvu qu'il y ait de l'eau à proximité.

► **Plumage** : Monsieur et madame ont adopté le même plumage. Le corps est blanc, les ailes grises avec l'extrémité noire. Rouge à bec de mise (même pour Monsieur !), pattes et doigts rouges assortis. Ils changent de tenue suivant la saison, mais ils font tout à l'envers : ils mettent en été un capuchon brun chocolat sur la tête ! L'hiver, par contre, il n'est plus là, la tête est toute blanche avec juste un peu de khôl sur les yeux

► **Nidification** : Plus on est de fous, plus on rit, tel est l'adage de la mouette rieuse. C'est pourquoi elle ne niche pas seule, mais en compagnie de ses congénères. Les colonies peuvent regrouper jusqu'à 1 000 oiseaux. Les nids arrivent à se toucher parfois. Bonjour les problèmes de voisinage, je plains le maire des mouettes...

Le nid est un creux sur le sol avec de la végétation sèche pour un peu de confort quand même, Madame dépose 2 ou 3 œufs brun olivâtre en mai. Les deux parents couvent et au bout de 3 à 4 semaines les petits naissent. Ils restent 8 jours au nid et ensuite, ils jouent à proximité en riant pendant un bon mois avant de s'envoler.

► **Comportement** : Elle aime vivre en groupe, aussi bien pour se nourrir, que pour dormir.

Elle est bruyante, c'est le moins que l'on puisse dire, toujours à cancaner, se disputer, chahuter. Elle défend farouchement son territoire au milieu de la colonie et adopte différentes postures - au cas où on ne l'entendrait pas crier - pour s'exprimer. Le capuchon noir d'été sert à intimider et montrer son agressivité. Montrer sa nuque est par contre signe de soumission.

Lorsqu'elle est dérangée (pas de la tête, je précise) auprès du nid par un intrus, elle pousse un cri d'alarme pour prévenir ses voisins. Tous ces oiseaux s'envolent et bombardent de fientes l'importun. Ça ne rigole pas avec la mouette rieuse, non mais !

Après cela, précisons qu'elle a tout de même quelques principes puisqu'elle est monogame

► **Nourriture** : C'est une opportuniste, elle se nourrit de tout ce qui lui passe sous le bec. C'est ainsi qu'elle suit le sillage des bateaux pour attraper quelques poissons, le sillage des tracteurs lors des labours pour quelques vers. Elle se nourrit également en nageant ou en plongeant la tête sous l'eau. Elle localise très facilement décharges et poubelles, c'est un agent de nettoyage efficace (dans l'eau, elles mangent les poissons morts ou malades).

Et puis pourquoi se fatiguer, il lui arrive de suivre d'autres oiseaux et de leur chiper la nourriture dans le bec. Rira bien...

► **Chant** : Heu ! je devrais dire cri ou ricane - ment bien sûr ! Elle crie tout le temps, en cas de dispute, en cas d'en-cas*. Quoiqu'elle fasse, elle trouve à vocaliser, je veux dire vociférer ses *karr, kek kek...* de sa voix rauque inimitable.

Vous pouvez voir ce bel oiseau parfois voler énergiquement, ou planer tout simplement au dessus des champs ou de la Seine, Ecoutez la, le rire est aussi le propre de la mouette... *rieuse*.

■ G.A.



© Droits réservés

Madame Blanche, dans le clocher ?!

Une nouvelle habitante devrait bientôt fonder foyer dans le clocher de l'église !

Afin de préparer sa venue, le niveau d'accès aux cloches a fait l'objet d'un grand nettoyage estival par un timbré de la LPO Haute-Normandie pour préparer les conditions optimales du futur nid douillet qui sera prochainement installé.

Mais, au fait qui est donc cette invitée tant attendue ?

Les nombreux curieux présents lors de la dernière Nuit de la Chouette organisée sur la commune le 23 mars dernier, l'ont maintes fois évoquée sans qu'elle daigne se montrer. Vraiment, elle a tout d'une star ; d'autant que sa blancheur argentée et ses sorties furtives crépusculaires ne peuvent qu'intriguer et fasciner.

Allez, petit indice : Georges Brassens disait d'elle, qu'elle porte son cœur sur son visage ; *alors ?*

Et oui, c'est bien de la **chouette Effraie** (*Tyto alba*) dont il s'agit, la bien mal nommée d'ailleurs ; le nom de **Dame Blanche**, lui séant tellement mieux.

Alors, dans les prochaines semaines gardez un œil en direction du clocher quand le soleil se couche. L'observation, même furtive, de son vol flottant et ondoyant, vous laissera étonné et rêveur devant tant de grâce ...

Rendez-vous dans un prochain JPM pour découvrir cet oiseau remarquable qui continue à garder une grande part de mystère...

■ FRÉDÉRIC ROCH - LPO



J.-C. Roch



L.P.O.

■ Prototype du nichoir qui occupera le clocher de l'église Saint-Pierre.

La mouette rieuse

Mouette rieuse

© Renaud LEVAILLANT

RENAN

... d'autres coloriages sur www.pouyo.com !



A. Clerfeuille



AGIR pour la BIODIVERSITÉ

LPO-Haute-Normandie
2 Rue Geuffroy • Imm. Panorama 2
76100 ROUEN
Tél / Fax 02 35 03 08 26
haute-normandie@lpo.fr
<http://haute-normandie.lpo.fr>



© Droits réservés

ÉNERGIE VERTE À PORT-MORT ?

Vous avez certainement entendu parler du projet PUSHY de la société WH2. Il me paraît important d'expliquer dans ce journal de quoi il s'agit. Le principe du projet peut se résumer ainsi : récupérer l'énergie électrique produite par la centrale hydroélectrique alors que les besoins sont faibles, la stocker et la délivrer au moment où l'on en a le plus besoin. En effet, la centrale hydroélectrique peut produire de l'énergie selon le débit de la Seine, même si le besoin est faible (la nuit ou pendant les périodes sans besoin de chauffage, par exemple). Stocker cette énergie « verte » permettrait de la restituer aux heures de pointes et éviter ainsi l'utilisation d'énergies fossiles plus polluantes ou coûteuses.

Comment et sous quelle forme est récupérée l'énergie ? Comment se fait le stockage ? La société WH2 nous répond.

Pouvez-vous nous préciser votre projet ?

Le barrage de Port-Mort, centrale de production d'électricité verte localisée sur votre commune, est au cœur d'un projet innovant qui est en cours d'étude : le projet PUSHY.

Ce projet a pour objectif de démontrer que la chaîne : production d'énergies renouvelables, électrolyse, stockage de l'hydrogène basse pression, fonctionne. C'est ainsi que seront apportées des solutions pour consommer l'énergie au bon moment et sur les bons usages (électricité, secours électrique, véhicules...).

L'énergie hydroélectrique de la centrale sera-t-elle la seule énergie renouvelable concernée ?

Il est prévu de coupler à la production hydroélectrique de la production éolienne et de la production photovoltaïque. Trois petites éoliennes verticales d'une hauteur totale de 5 m seraient installées en bordure de l'île. Quant à l'installation photovoltaïque, elle aurait une architecture lui permettant de réduire le fond sonore actuel de la centrale hydroélectrique.

Ainsi, au travers du projet PUSHY, votre village se retrouverait au centre de la mise en place d'un projet d'avant-garde de stockage propre d'énergies renouvelables produites à partir d'électricité « verte ».

Quelles installations sur le site implique votre projet ?

Il est prévu d'installer sur le terrain de la centrale trois conteneurs : l'un destiné à fabriquer l'hydrogène et les deux autres à le stocker.

Le premier conteneur sera équipé d'un électrolyseur d'une capacité de 12 Nm³/h, soit un soutirage électrique de 63 kW électrique. Ceci équi vaut à une consommation annuelle de 504 MWh, soit la consommation électrique annuelle d'environ 100 foyers.

Les deux autres conteneurs seront équipés de galettes de magnésium pour stocker l'hydrogène sous forme solide. Cette innovation technologique française apporte une solution de sécurité de stockage encore jamais atteinte (Voir encart sur le stockage de l'hydrogène par hydrure de magnésium).

L'hydrogène ainsi produit et stocké sera enlevé par camion à une cadence de 2 passages par semaine, pour être livré auprès d'un industriel régional.



© Mc Phy

■ Conteneur 20 pieds de stockage et transport des galettes de magnésium.



© WH2

■ Trois éoliennes verticales de ce type, installées en bordure de l'île, pourraient se coupler à la production hydroélectrique et photovoltaïque.

Vous nous parlez d'électrolyse, pouvez-vous préciser ?

Pour ce qui concerne l'électrolyseur, celui-ci électrolysera l'eau du réseau (consommation annuelle 72 m³, soit la consommation annuelle d'une personne). L'électricité utilisée sera celle produite par la centrale et soutirée avant son injection sur le réseau de distribution électrique.

Pour l'aspect stockage, il est important de noter que la technologie mise en œuvre s'appuie sur des brevets issus du CNRS et du CEA qui sont l'aboutissement de plus de 8 années de recherches.

Que deviennent les produits de l'électrolyse de l'eau ?

Les hydrures de magnésium permettent de stocker l'hydrogène dans des conditions de sécurité maximale puisque cet hydrogène, absorbé par les hydrures, est stocké à une pression maximale de 10 bar. L'absence de haute pression élimine de nombreux risques, notamment ceux liés aux explosions.

De plus, le magnésium est un matériau abondant et sans impact sur l'environnement.

L'électrolyse qui fournit l'hydrogène produit également de l'oxygène. Le projet prévoit de récupérer cet oxygène pour le réinjecter dans la Seine en aval de la centrale. Cette expérience va permettre de quantifier l'apport de cet oxygène à la vie aquatique.

Quelles sont les différentes étapes du projet ?

- juillet 2013 l'avis du conseil portant sur l'itinéraire emprunté par les camions (*) et le démantèlement du site après exploitation, comme le prévoit la loi à la présentation d'un tel dossier,
- octobre 2013 dépôt du dossier de demande d'installation classée pour l'environnement (ICPE),
- enquête publique janvier 2014,
- avis du Préfet octobre 2014.

À quoi servira l'hydrogène stocké ?

Dès que nous aurons la confirmation de la mise en œuvre de ce projet, ce projet s'inscrit au cœur d'une série d'environ 20 projets français (projet GRhYD à Dunkerque, le Navhybus à Nantes, les bateaux mouches à Paris, mobiposte, mobiliposte...) menés par de grandes entreprises comme GDF SUEZ, Air Liquide, mais aussi WH2 et d'autres « start up » du secteur. À Londres 50 taxis (Cab's) et plusieurs bus roulent d'ores et déjà avec l'hydrogène pour carburant.

Pour terminer cet entretien, on peut préciser que le site de Port-Mort a été retenu pour ce projet, du fait de l'existence de la micro-centrale, et que la demande d'autorisation est faite pour une période de trois ans éventuellement renouvelable. Au titre des installations classées aucun périmètre de type SEVESO ne peut être généré.

Bien sûr le coût pour la commune serait nul, et celle-ci ne pourrait que gagner en notoriété au moins nationale en participant au développement des énergies renouvelables.

■ GUILLEMETTE ALQUIER

(*) Durant l'exploitation les bords de Seine resteront accessibles aux piétons.



© Droits réservés.

Quand vous faites de l'électricité, il faut la consommer tout de suite. Celle-ci ne se stocke pas, la batterie de type lithium-ion restera un stockage « nomade », pas un stockage de grande amplitude.

Or l'éolien ou le solaire sont capricieux : le moment qui correspond au vent ou à l'ensoleillement maximal n'est pas forcément celui où la demande d'électricité est maximale. Quand l'éolienne ou le panneau photovoltaïque produisent plus d'électricité que de besoin, il est facile d'utiliser ce courant pour fabriquer de l'hydrogène par électrolyse, et de stocker cet hydrogène pour l'utiliser plus tard.

Vert, propre, l'hydrogène est l'énergie de l'après-pétrole, d'autant qu'il est puissant : un kilo d'hydrogène libère trois fois plus d'énergie qu'un kilo d'essence. Problème, jusqu'à présent : c'est coûteux à fabriquer, et c'est dangereux à stocker.

Du fait de sa très faible densité volumique normale sous forme gazeuse (0,09 kg/m³), deux façons de faire existaient jusqu'à présent pour le stocker à l'échelle industrielle.

> **Première solution** : le comprimer à très forte pression, à plus de 700 bars dans un réservoir hermétique placé sous le coffre et les sièges des voitures roulant à l'hydrogène par exemple.

> **Ou bien, deuxième possibilité** : le rendre liquide, ce qui implique de pouvoir le stocker à -250°C.

La société Mc Phy va le stocker sous forme... solide. Et pour cela, elle utilisera du magnésium. « Les hydrides de magnésium (de formule MgH₂) ont des propriétés tout à fait intéressantes : elles sont avides d'hydrogène et peuvent en stocker en grande quantité » explique Bernard Maître (CNRS). Pendant plusieurs années, les chercheurs du CNRS ont développé des formes nanostructurées d'hydrides de magnésium, susceptibles de stocker et de restituer immédiatement, en quelques secondes, à pression presque atmosphérique, de l'hydrogène. Les entrepreneurs ont mis en place des réservoirs « très sophistiqués, universels », pour stocker cet hydrogène.

L'hydride de magnésium MgH₂ a tout pour plaire. Le magnésium est léger, abondant, recyclable, et inoffensif : les déchets ne vont pas se décomposer ni polluer.

La masse atomique du magnésium est de 24,3 u quand celle de l'hydrogène est de 1. Donc, dans la formule MgH₂, pour 26,3 kg d'hydride de magnésium, on stocke 2 kg d'hydrogène. C'est un rendement de 7,6 % en masse. « Aujourd'hui c'est le seul hydride qui monte à ce niveau-là de rendement, à l'échelle d'une production industrielle » précise Daniel Fruchart (CNRS).

Avant de décrocher le gros lot, le CNRS et la société ont dû relever plusieurs défis liés au magnésium. Parmi les vilains traits de caractère du métal alcalino-terreux, voici ceux qu'a dû surmonter **Mc Phy**

WH2
L'Hydrogène Vert

Pour en savoir plus :
<http://www.wh2.fr/>

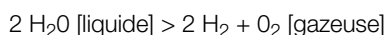
Électrolyse de l'eau

L'électrolyse peut être utilisée pour décomposer l'eau (H₂O) en dihydrogène (H₂) et en dioxygène (O₂).

Réactions

- > Oxydation à l'anode (reliée au pôle + du générateur)
- > Réduction à la cathode (reliée au pôle - du générateur)

Globalement, nous avons



> 2 molécules d'eau

>> donnent 2 molécules d'hydrogène et 1 d'oxygène.

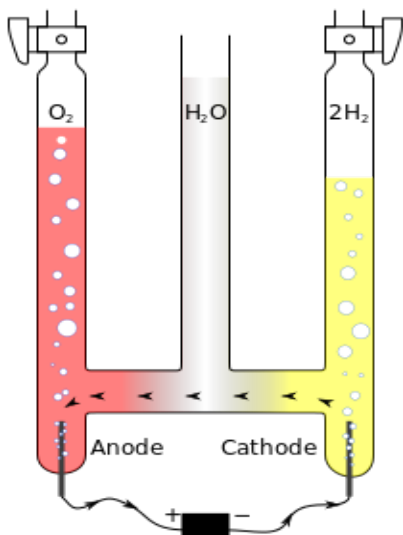


Schéma du voltamètre d'Hoffmann utilisé pour l'électrolyse de l'eau.

pour l'exploiter.

Il joue les escargots

Défaut du magnésium : il réagit très progressivement ; « la cinétique d'absorption et de désorption est très lente » résume Daniel Fruchart. Lors du premier choc pétrolier dans les années 80, Mercedes à Stuttgart s'était intéressé au stockage de l'hydrogène sur du magnésium, pour faire rouler des bus et des voitures à l'hydrogène. Mais le constructeur allemand s'était heurté à cette lenteur : il fallait de longues heures pour libérer l'hydrogène et encore autant sinon plus pour le recharger. Il avait laissé tomber.

Depuis, au Canada, au Japon essentiellement et... en France, les chercheurs se sont penchés sur la nanostructuration pour hâter la réaction. En broyant le magnésium sous forme de poudre encore bien plus fine que la farine, pour obtenir des particules ou cristallites de 20 à 40 nanomètres, la solution a été trouvée : plus petits, les « flocons » de magnésium offrent une plus grande surface de réaction.

Outre ce traitement mécanique de réduction de la taille critique des cristaux, un traitement chimique d'adjonction d'un faible pourcentage d'activateurs accélère le tout. « On a breveté des alliages, des petits aditifs qui permettent de décomposer la structure moléculaire » explique Daniel Fruchart. Ces 10 dernières années ont été bouleversées par cette double trouvaille : pour obtenir de l'hydrogène (l'absorber et le désorber), « on est passé de plusieurs heures, voire la journée, à quelques minutes » se réjouit le chercheur.

Il a besoin de chaleur

Autre caractéristique : les réactions concernant l'hydrure de magnésium se font au mieux à des températures avoisinant les 300°C. De prime abord, on imagine qu'il faudrait un sacré four !

Bonne nouvelle : « déjà quand on met de l'hydrogène dans du magnésium, la réaction est très exothermique : elle dégage énormément de chaleur » explique Daniel Fruchart. La réaction s'auto-induit : plus le matériau se réchauffe, plus elle s'accélère. Jusqu'à atteindre 300°C. Précisément ce qu'il fallait pour que le rendement soit optimal. L'hydrogène est désormais stocké sous forme d'hydrure de magnésium.

Au contraire, « quand on désorbe, la réaction est endothermique » : pour récupérer l'hydrogène sous forme de gaz, il faut chauffer le réservoir et consommer la même quantité de chaleur, environ 300°C.

Qu'à cela ne tienne ! Le CNRS et *Mc Phy* ont mis au point des compartiments isolants autour du container d'hydrures, qui récupèrent la chaleur produite lors de la première réaction et la stockent pour l'utiliser plus tard, quand il faudra désorber l'hydrogène.

Le tour est joué !

■ CHRISTIAN LORDI



G. Alquier

■ Vue du déversoir de la centrale hydroélectrique. Les toits des locaux techniques en haut à gauche ainsi que le bâtiment de droite seraient équipés de panneaux photovoltaïques.



Pauline Pitou

Municipales 2014

1^{er} tour

Dimanche 23 mars

2^{ème} tour

Dimanche 30 mars

Prochain JPM

après les élections...



Pauline Pitou



Droits réservés.



Toujours plus haut

La jeune cavalière pormortaise Camille Flavigny aujourd'hui âgée de 16 ans poursuit sa lancée dans le monde de l'équitation française tout en poursuivant assidûment ses études secondaires. Dans le classement du championnat de France, elle se place aujourd'hui en première position au niveau départemental et seizième au niveau régional.

Lors du championnat de France Amateur 1 Jeune qui s'est tenu en août dernier à Auvers dans la Manche, elle effectue une performance irréprochable en réalisant 4 parcours sans fautes qui lui valent la septième place faute d'un chrono plus rapide. Camille effectue cette prestation avec son complice depuis seulement 6 mois *Pierrot de la Lune* qui lui avait été prêté amicalement par la cavalière Cassandra Fouchères.

Depuis, *Pierrot* a rejoint sa précédente cavalière et Camille a trouvé nouvelle monture à son étrier : *Knockando d'Aujon*, 15 ans, fils de *Galoubet A**, offert par sa grand-mère maternelle. Elle s'entraîne désormais avec lui afin de participer aux épreuves juniors et a pris part en octobre dernier au *Challeng'Eure* organisé à Saint-Aubin-sur-Gaillon.

*Galoubet A était un fils du célèbre chef de race Selle français Alme Z et d'une jument Trotteur français Viti. Galoubet, ayant engendré de nombreux chevaux gagnant en concours de saut d'obstacles, dont le célèbre Baloubet du Rouet, monté par Rodrigo Pessoa. Galoubet A sautait avec un style étonnant : il ruait au-dessus des obstacles.

■ ALAIN CLERFEUILLE



Droits réservés.

■ Camille et *Knockando d'Aujon* à l'entraînement. - Photo du haut : Camille et *Pierrot de la Lune* au Championnat de France Amateur à Auvers (50) en août dernier.



Le château de Thoiry

↔ 50 kms ⌚ 1 h 2 min *

Si vous avez des enfants, vous avez certainement été au zoo de Thoiry en Yvelines. Mais connaissez-vous l'histoire du château ?.

Situé à proximité du petit village de Thoiry, il est à 28 kilomètres de Versailles et 40 km de Paris. Construit en 1559 par le trésorier de l'épargne du roi Henri II, il sera terminé 5 ans plus tard.

L'architecte Philibert de l'Orme l'a imaginé comme le centre d'un cadran solaire avec les allées pour aiguilles. Aux solstices d'été et d'hiver le soleil se couche au centre du château, montrant ses rayons au travers des baies vitrées. Obsédé à l'époque par la symbolique des nombres on y retrouve l'utilisation du nombre d'or pour définir les dimensions du château, le triangle de Pythagore pour la dimension des pièces, ainsi que les dimensions du vestibule similaires à la chambre funéraire de la pyramide de Khéops. Pour les spécialistes de l'ésotérisme il existe au château de Thoiry une foule de symboles qui mettraient, aux dires de certains les habitants du château en harmonie avec les forces de la nature.

Ce qui est extraordinaire c'est que le château a traversé les siècles sans encombre. Même la Révolution l'a épargné. Il a conservé de ce fait les meubles d'époque et les archives historiques.

Depuis son acquisition en 1609, le château est resté dans la même famille depuis 13 générations. Actuellement c'est la famille du comte de La Panouse qui l'occupe.

Vous pourrez voir tout cela au rez-de-chaussée du château, sachant que le premier étage ne se visite pas, puisqu'il est occupé par les propriétaires.

En 1965, Paul de La Panouse, fils d'Antoine décide d'ouvrir le château au public : « Nous n'avions plus d'argent pour garder le château. Alors j'ai proposé à mon père d'ouvrir nos appartements et le parc au public. J'avais 21 ans et il m'a fait confiance. »

Au début c'était l'effervescence dans le village, mais le comte s'aperçoit rapidement que le nombre de visiteurs ne suffira pas. Il lui restait alors deux choix. **Créer un parc d'attraction ou un parc animalier.**

En 1967 il décide d'investir le reste de sa fortune pour faire venir d'Afrique, des lions, des éléphants, des autruches, des girafes et autre animaux exotiques. Le zoo de Thoiry était né.

150 hectares seront réservés aux animaux sur les 380 hectares que compte la propriété. A l'époque l'idée révolutionnaire était de faire voyager les visiteurs dans leurs voitures au milieu des animaux. C'était le principe même du zoo qui était réinventé. Depuis le projet a fait des émules en France : tous les parcs de ce type ont été conçus par le comte Paul de la Panouse.



■ Un couple en pleine explication - vu du tunnel de verre, à pied.



■ Madame est servie - vu de la voiture.

De votre voiture vous pourrez voir des animaux de près que vous avez rarement l'occasion de côtoyer. Mais si vous ne fermez pas les vitres de votre véhicule, certains n'hésiteront pas à glisser leur museau à l'intérieur. Ne laissez pas non plus votre casse-croûte sur la plage arrière de votre voiture car certains animaux pourraient briser votre glace. N'oubliez pas que ces animaux ne sont pas des jouets en peluche, mais avant tout des animaux sauvages.

Une partie du parc peut aussi être visitée d'une manière plus traditionnelle : à pied. Vous pourrez ainsi voir entre autres des varans ou des kangourous. Ne manquez pas non plus le tunnel de verre qui permet de voir les lions de près.

Le comte a souvent été critiqué pour avoir privé de liberté ces bêtes, mais il permet de protéger des espèces en voie de disparition, il permet aussi la reproduction et l'étude de ces animaux.

Mais poursuivons notre visite. Savez-vous qu'il existe le plus grand labyrinthe végétal d'Europe dans le parc de Thoiry ?

Il vous faudra bien deux heures pour vous y retrouver dans le dédale de ses 2 km d'allées. Si vous avez une boussole cela pourrait améliorer la situation. De plus vous avez des bornes dans lequel vous devez insérer une carte. Vous avez alors une minute pour répondre à des questions de zoologie, d'écologie ou d'histoire. Si vous répondez correctement vous aurez droit à des indications qui vous permettront de rejoindre au plus vite la sortie. Vous pouvez aussi choisir la solution des cailloux, comme le petit Poucet ou du fil d'Ariane comme dans la mythologie grec, en déroulant derrière vous un fil sur toute la longueur du parcours.

Pour tester votre perspicacité je vous ai préparé un petit labyrinthe afin que puissiez vous entraîner sans trop vous fatiguer.

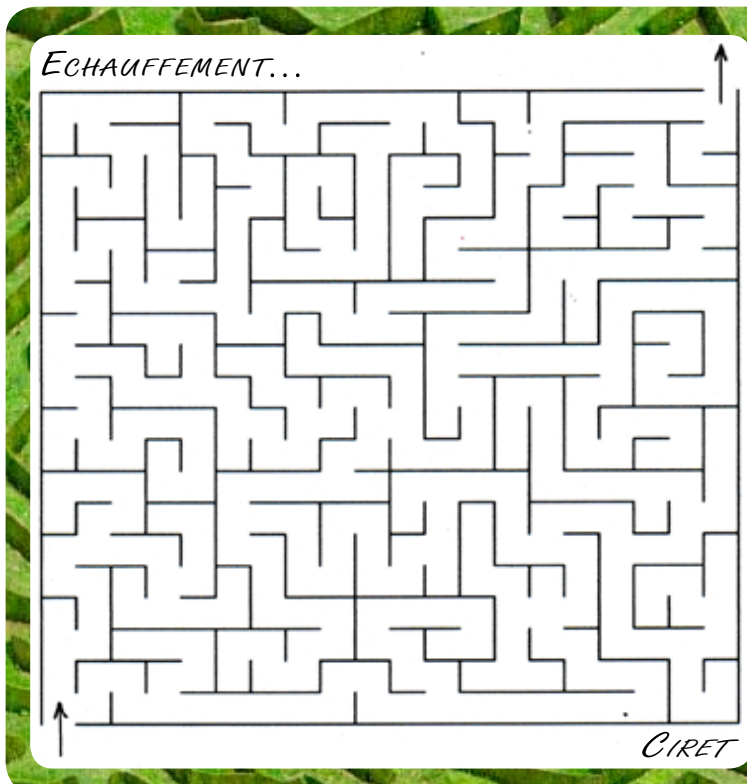
Bon courage !

■ B.C.



■ Maki-kata au goûter - vu à pied.

Photos : A. Clerfeuille



Labyrinthe de Thoiry - vue aérienne © Droits réservés



On dit quelquefois que l'Homme a la mémoire courte. Le comportement des habitants de l'Île de France (étonnement, incrédulité) face à la crue de 1910 en est une illustration, et le serait certainement encore un siècle plus tard. En effet, même si la Seine a quelque peu modifié son cours à travers les millénaires, l'Île de France a toujours eu à subir ses crues.

Elles se produisent en général entre novembre et mars, avec une plus grande probabilité en janvier. L'Île-de-France est le point de rencontre d'importants cours d'eau, tels que la Seine, la Marne, l'Oise ou l'Yonne, drainant un bassin versant d'une superficie de 64 000 km² en sa sortie, soit cinq fois la superficie de la région Île-de-France. Pour l'essentiel, ce bassin versant est soumis aux influences océaniques qui génèrent des crues hivernales de plaine, généralement prévisibles à quelques jours.

On notera que parmi les affluents de la Seine, l'Yonne est sans conteste celui qui influence le plus la crue du fleuve. Elle se caractérise par un temps de réponse rapide et par une contribution très importante aux débits de la Seine en crue (cela s'explique par la pente relativement importante de cette rivière ainsi que par le fait que son bassin versant draine un socle cristallin très imperméable et très arrosé).



■ Vue du hameau de la Roque lors de la crue de 1910.

Si les grandes crues sont rares, leurs effets importants leur ont valu d'être consignées depuis longtemps dans les chroniques de l'histoire francilienne, et particulièrement à Paris. Les relevés historiques précis les plus anciens correspondent aux marques portées sur le pont de la Tournelle. Depuis le milieu du 19^{ème} siècle, les références se font à partir d'une échelle, repérant la hauteur des eaux de la Seine, située au pont d'Austerlitz à Paris.

La crue la plus importante ainsi repérée date de février 1658 : 8,96 m à l'échelle du Pont d'Austerlitz soit 34 cm au-dessus de celle de 1910.

C'est en 1658 que l'on prit la décision de répertorier les crues de la Seine et leur cote : en 584 dans les annales de la ville de Troyes « les inondations furent si considérables que les eaux envahirent et détruisirent des maisons ». Nous retrouvons des crues de la Seine retranscrites en 711, le 5 janvier 809, 820, 846, 886, le 23 juillet 966 (mois inhabituel pour une crue), 1196, 1203, 1280-81, 1296 (1), 1306, 1315, 1325, 1435, 1438, 1535, 1544, 1547, novembre et décembre 1582 excessivement pluvieux « les rivières débordèrent et des maisons furent démolies par les eaux. », 1603, 1610, le 22 juillet : « la rivière déborda et causa une grande perte de blés qui étaient

presque mûrs et qui furent noyés. On alla néanmoins en couper ce que l'on put avec des bateaux. », 1649, 1651...

Comme on peut le voir la rivière de Seine a fait régulièrement parler d'elle avec de grandes coupures comme de 1325 à 1435, ou des crues répétitives comme 1535, 1544, 1547.

Nous avons beaucoup parlé durant l'année qui vient de s'écouler, à l'occasion de l'élaboration du nouveau PLU de la crue 1910. Nous allons maintenant nous arrêter non sur cette crue centennale de référence mais sur celle de 1658 qui l'a précédée.

L'année 1658 dans le nord de la France est une des ces années typiques et tristement célèbres du petit âge glaciaire qui a duré de 1300 environ jusqu'à 1860, avec des hivers froids et neigeux et d'énormes pluies automnales et hivernales, accompagnés de printemps frais et humides. Il va sans dire que les récoltes de 1658 furent médiocres et que le pain, nourriture de base à cette époque, était très cher.

Dans nos campagnes les mois de septembre et décembre furent des plus pluvieux, janvier et février furent deux mois exceptionnellement froids et neigeux, suivis par un radoucissement, à nouveau très pluvieux, à partir du 20 février qui causa un dégel rapide, durant la débacle de la Seine qui en suivit, des glaces encombraient les rivières et accentuaient les dégâts sur les maisons et les ouvrages inondés.

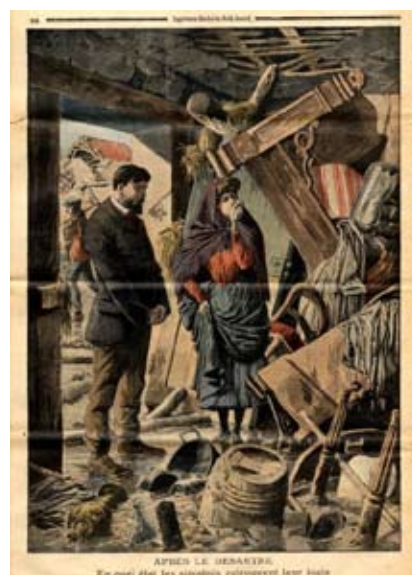
La conséquence fut d'immenses inondations : on se souvient des inondations de 1910 qui ont été particulièrement importantes, mais en 1658, la crue était encore 26 à 31 cm plus haute !

L'historien Emmanuel Le Roy Ladurie écrit dans *Histoire du climat* (publié en 2004) « ce désastre (la crue de 1658) fait suite, entre autres causes, aux fontes des neiges, à l'issue d'un hiver froid. »

Il mentionne aussi que des moulins furent emportés à Meaux (une cinquantaine de kilomètres à l'est de Paris) quand les glaces qui prenaient la rivière fondirent à la fin février, tout comme à Vernon.

Parmi de nombreuses destructions causées par les inondations, l'historien évoque Pontoise, ville située sur la Seine à mi chemin entre Vernon et Paris : « l'église Notre-Dame est transformée en piscine » et ajoute-t-il avec un certain humour : « On va quêrir tout botté la Sainte Eucharistie, au risque de choir dans les tombes creusées à l'intérieur du sanctuaire, les dalles funéraires ayant été décollées par le déluge. »

Les archives locales ne signalent pas ce risque supplémentaire, mais elles indiquent une situation très semblable à Vernon.



■ Le Petit Journal - 6-13 janvier 1910
APRÈS LE DÉSASTRÉ : En quel état les sinistrés retrouvent leur logis.

Sur le pilier d'angle, à hauteur d'homme, on peut lire cette inscription gravée dans la pierre:

« *L'an mil six centz cinquante huict Ce dernier jour de Febvrier, L'eau à Vernon, le pont rompit et vint au pied de ce pilier.* » , l'autre à la hauteur du 5^{ème} pilier de droite de cette église, rue du chapitre, se lit ainsi : « *L'an mil six centz cinquante huict, huit dégreetz des poissons, la Seine brisant ce pont, ô ! triste bruit ! estendit ici son domaine.* » indiquant ainsi le niveau atteint par la Seine à cette époque.

Il s'agit d'une inondation liée à de fortes pluies automnales et hivernales et aussi à débâcle des glaces. L'hiver avait été très rude, la Seine avait gelé comme elle le faisait souvent du temps où il n'y avait pas de circulation de bateaux lourds qui peuvent casser la glace en formation. Lors de la fonte de la glace, les blocs se sont accumulés derrière le pont, formant une sorte de barrage. Le niveau de l'eau a donc monté d'une façon très exceptionnelle jusqu'à ce que le pont se rompe sous la pression combinée de la glace et de l'eau. Des maisons et des corps de ferme furent détruits par le courant et la glace à Port-Mort.

Cette inondation de 1658 est une des plus hautes observées dans les temps anciens, sur le cours de la Seine, le fait a tellement marqué notre région que l'on retrouve dans les registres de l'état civil de l'époque (Registres des Baptêmes, Mariages, Sépultures « B.M.S. ») les accidents occasionnés par la grosse eau. Comme ce texte, relatant des épisodes de la crue, trouvé dans les registres de Vernon daté du 24 février 1658 :

« *Ce jour, la rivière de Seyne se déferma de glaces ayant été cinq semaines glacée par la rigueur des gelées qui avoient renforcé par plusieurs fois depuis Noël dernier, ce qui a mis beaucoup de personnes en péril de mourir de froid, d'autres qui en sont mortes, et de là s'est ensuivi un grand débordement d'eau en la nuit du 23^e, d'où la rivière est venue jusqu'à l'image de Notre-Dame-des-Neiges (2), et a commencé à diminuer sur le soir de ce 24 février 1658, et le 25^e, elle a recommencé à croistre à vue d'oeil ; le 26^e, la queue est venue jusqu'au pillier de derrière le chapitre. Le 27^e, la rivière entre jusque dans cette église où s'est fait la procession générale, avec exposition du Saint-Sacrement, pour demander pardon à Dieu, vu que la nuit dernière sept arches du pont, par l'effort de l'eau, ont été emportées. Le 28^e et dernier jour de février, l'on adit et chanté la messe de la mère-Dieu en la chapelle de Notre-Dame-de-Consolation, à l'entrée du chœur, à cause que l'eau a empêché que l'on pût approcher de l'autel de la Mère-Dieu et a environné le chœur, de sorte qu'il a été besoin de faire un établissement d'ais (4) pour aller de la sacristie dans le chœur, et l'eau est venue jusque dans la chapelle Saint-Pierre, et emporta encore, ce même jour, deux arches du pont et a inondé la grande rue jusqu'au marché de devant Notre-Dame, l'Hotel-Dieu, la rue du pont, la rue de la boucherie et la porte de l'eau jusqu'à la chapelle de Saint-Pierre par derrière le chapitre. Elle a commencé à descroistre et à diminuer le 1^{er} jour de mars 1658. Le baptême, le 1^{er} jour de mars, estant remarqué pour ce que les cérémonies et exorcismes se firent au grand portail de céans, parque*



■ **Port-Mort hiver 1890-1891** : la Seine gelée en amont du barrage - dégel fin janvier 1891.

■ CLASSIFICATION DES CRUES DE LA SEINE

On peut classer les crues de la Seine en quatre catégories :

- **Les crues ordinaires** : elles ne se produisent pas systématiquement tous les ans mais restent malgré tout « habituelles ». En général, leur niveau est peu élevé. Pour les Parisiens, cela se traduit quelquefois par la fermeture des voies sur berges (3,30 m) ou l'arrêt de la navigation (4,30 m).
- **Les crues moyennes** : elles sont moins fréquentes mais ce sont celles que l'on garde en mémoire, pour les avoir vécues. Leur niveau s'étale entre 5 et 6 m. Les dernières ont eu lieu en mars 2001, décembre 1999, février 1988, avril 1983, décembre 1982...
- **Les crues majeures** : on parle aussi de crues « décennales ». Leur niveau dépasse les 6 m. Les dernières en date ont eu lieu en janvier 1982, janvier 1959, février 1945, décembre 1944. On remarquera que des crues majeures peuvent se suivre d'une année sur l'autre, ou que moyenne et majeure ne s'excluent pas l'une l'autre la même année (1982).

- **Les crues exceptionnelles** : cette catégorie englobe les crues dites « cinquantennales » et « centennales ». Leur niveau dépasse les 7 m pour les unes et 8 m pour les autres. Bien qu'elles aient causé des dommages importants, les crues « cinquantennales » de 1924 (7,32 m) et 1955 (7,12 m) n'ont pas tellement marqué les esprits. Par contre la crue « centennale » de 1910 (8,62 m) a été très médiatisée et est devenue une référence. Ce n'est pourtant pas la crue la plus importante connue dans les temps historiques. En février 1658, la hauteur atteignait 8,96 m, soit un peu plus de 30 cm de plus que celle de 1910. Et pourtant, en 1658 la Seine disposait d'une part de vastes espaces pour se répandre et d'autre part de moins de ponts faisant barrage. Cela signifie que si une crue de volume identique à celle de 1658 se reproduisait, le niveau serait encore plus élevé de nos jours ! En décembre 1740, une autre crue dépassant légèrement la cote des 8 m s'est produite.

Crues à l'échelle de Paris-Austerlitz :

Les plus grandes :

27 février 1658	8,96 m
28 janvier 1910	8,62 m
26 décembre 1740	8,05 m
09 février 1799	7,65 m
28 janvier 1802	7,62 m

Les plus récentes :

06 janvier 1924	7,32 m
23 janvier 1955	7,12 m
14 janvier 1982	6,16 m
24 mars 2000	5,21 m



© Droits réservés



■ Habitations portmortaises détruites lors de la crue de 1658 (3).

celui de Saint-Sauveur estoit environné d'eau jusqu'au troisième degré. le dimanche, 3^e jour de mars, on a célébré la messe du Ro-soir en la chapelle de la Mère-Dieu, l'eau s'étant retirée. Le 6 mars, mardy gras, deux arches, les plus fortes du pont, tombèrent dans l'eau, et le jour des Cendres un beau moulin de Saint-Jean-Guay fut aussi perdu en tombant dans l'eau. »

Comme nous avons pu le voir dans ces divers témoignages de l'histoire, la Seine est loin d'être un fleuve tranquille et qu'il faut toujours avoir en mémoire les risques majeurs qu'elle représente.

Mieux vaut être prudent et ne pas minimiser la crue de 1910, mais faire preuve de précautions, même si depuis cette époque des aménagements ont pu être réalisés, imaginer que la crue de 1658 a occupé le lit majeur, elle inonderait par exemple les Prés de Seine, la rue des Ormetteaux, une bonne partie de la rue de Seine, autour du cimetière où des corps de ferme furent détruits en 1658 et amènerait de l'eau pratiquement au carrefour de la rue Haguerite et de la Grande Rue...

Notes :

(1) On note cette année là de « grands débordements d'eaux , la rivière de Seine déborda tellement qu'elle ne s'est vue pareille de mémoire d'homme. Les eaux furent épandues jusqu'à la motie de l'Étape de Mantes et partout à proportion par les rues basses, tellement qu'il fut besoin aux habitants de quitter leurs maisons et de se retirer au haut de la ville, cette inondation gâta beaucoup de blés. En ce temps là fut levée par toute la France, sur les marchands et gens aisés, une si grande exaction de deniers qu'elle fut appelée Maltôte. »

(2) Collégiale Notre-Dame-de-Vernon.

(3) Les constructions en premier plan sont celles qui ont subi les assauts de la Seine. Celles en arrière plan église maisons et presbytère, plus en hauteur ne furent pas touchées. Le mur de cimetière et l'ancien presbytère existent encore de nos jours.

(4) Ais : « planche », mot d'origine gallo-roman.

■ C.L.



■ **Vernon en 1862** : Vue sur l'ancien pont médiéval détruit, ainsi que sur le nouveau pont Napoléon III, on peut apercevoir sur la gauche deux moulins encore debout, il ne reste plus aujourd'hui que celui des Tourelles, à droite.

VANDALISME : Bac à fleurs saccagé



A.Tréglès

Ce bac à fleurs - partie du mobilier urbain de la commune situé sous le portique à l'entrée de la commune côté Vernon - a été par deux fois victime de vandalisme en août dernier.

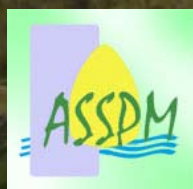
Découvert cassé un matin, on pense à un choc avec un véhicule. Il est remplacé dès le lendemain pour être découvert à nouveau détruit, visiblement démolit volontairement à coups de masse le surlendemain. Depuis celui-ci n'a bien évidemment pas été remplacé.

En dehors du constat purement financier pour la commune (remplacement du bac, temps du personnel), ce qui reste affligeant dans de tels comportements, c'est le fait que les auteurs du méfait, d'où qu'ils viennent, ne semblent pas se rendre compte qu'ils se volent ou se nuisent à eux-mêmes : n'oublions pas que les frais générés sont payés par nos contributions fiscales...

Donc, pourquoi priver son concitoyen d'un petit plaisir quotidien afin d'assouvir un désir de violence totalement stérile : en effet il n'y a même pas profit, simplement destruction d'un bien commun...

À ce « fait divers » s'ajoute une trop longue liste d'autres malfaisances : effraction de la charretterie à côté de la mairie, vol des bacs à fleurs se trouvant sur le mur devant l'école, multiples effractions dans l'école maternelle, panneaux routiers tordus, grillages tordus autour de la *Maison pour Tous*...

■ ALAIN CLERFEUILLE



Sortie automnale

Merci à nos adhérents et amis qui ont participé à cette sortie. Le matin, départ du château de Gaillon sous un beau ciel bleu pour une balade pédestre de 10 kms ; **découverte du site de la colonie pénitentiaire des Douaires** pour jeunes détenus fondée en 1840. Grâce à notre excellent guide, avec photos de l'époque à l'appui, ce fut une visite impressionnante sur l'histoire de ce centre de détention à vocation agricole **reconvertit ensuite en centre aéré de la ville de Gaillon** ; puis retour à travers bois vers la ville avec une étape à la fontaine Wulfrain qui aurait des pouvoirs sur les maladies de peau.

Vers midi halte bien méritée pour un pique-nique dans la majestueuse salle du Prieuré avec en préambule un apéritif offert par l'ASSPM aux participants ; nous avons eu l'honneur de la visite de Monsieur le Maire que nous remercions vivement pour avoir mis à notre disposition cette salle.

L'après-midi nous sommes restés dans les hauts jardins du château pour retrouver les traces des dortoirs et cachots occupés par les enfants du centre pénitentiaire qui avait été déplacé et reconstruit à cet endroit.

Toute cette journée s'est déroulée dans une très bonne ambiance ; ce sont les choses simples de la vie comme nous les aimons qui correspondent aux fondements de notre association. Notre but est d'en faire profiter nos adhérents et sympathisants que nous attendons encore plus nombreux lors de notre prochaine sortie prévue au printemps 2014.

Pour mieux nous connaître et nous rejoindre, nous vous invitons à consulter le site de la commune de Port-Mort et à participer à notre **prochaine Assemblée Générale le samedi 1^{er} février 2014** à partir de 17h à la Maison pour tous.

Vous pouvez aussi nous écrire : asspm@free.fr

■ ALAIN VIGOUROUX



A.A.C.S.P.M



Fondée en 1994, la société Allande dessine et fabrique de la lingerie **fabriquée exclusivement en France** sur deux sites et commercialise ses produits haut de gamme à prix accessible grâce à la vente à domicile, et plus récemment sur Internet.

Pauline PITOU, votre vendeuse à domicile est à votre disposition pour une présentation de la collection en cours et vous conseiller.

Sur rendez-vous 07 60 89 01 94



Photos A. Clerfeuille

La passe à poissons de Notre-Dame-de-la-Garenne

La passe à poissons de Notre-Dame-de-la-Garenne a été inaugurée mercredi 16 novembre 2011 par un temps aussi maussade que glacial. À cette occasion, une visite des ouvrages de navigation du site de Notre-Dame-de-la-Garenne a été organisée, notamment la grande écluse (3) de 185 x 24 m, remise en service en juillet 2011 après une longue indisponibilité.

Le site de Notre-Dame-de-la-Garenne est équipé d'un barrage et de quatre écluses de longueurs et largeurs différentes, permettant de réguler le trafic selon la taille des unités fluviales et le franchissement par les bateaux d'un dénivelé de 4 mètres entre les biefs d'Amfreville et de Port-Mort / Notre-Dame-de-la-Garenne. En 2010, le trafic fluvial a représenté sur le bassin de la Seine 22,6 millions de tonnes et plus de 4 milliards de tonnes-kilomètres transportées (50% du trafic national).



■ Un pousseur et sa barge de conteneurs dans l'écluse n°3 remise en service en juillet 2011.

Gestionnaire d'un réseau de transport, VNF est aussi garant de la bonne gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Aussi, dans le cadre du programme de restauration de la continuité piscicole sur la Seine aval, le barrage de Notre-Dame-de-la-Garenne a été équipé d'une passe à poissons. Cet ouvrage, le deuxième de type « rivière artificielle » comme sur le site d'Andrézy (Yvelines), permet aux espèces migratrices de franchir les obstacles créés par le barrage et de remonter les cours d'eau pour se reproduire.

La passe à poissons de Notre-Dame-de-la-Garenne : un ouvrage de type « rivière artificielle »

Longue de 170 m, cette passe à poissons permet aux espèces de franchir la chute du barrage de 4m. C'est la première rivière artificielle « à macro-rugosités » de cette ampleur en France. Les macro-rugosités sont constituées par des palplanches, qui créent des obstacles afin de réduire la vitesse dans la rivière et ainsi créer des zones de repos pour les poissons.

Cette technique, outre son coût, offre les avantages d'une rivière artificielle tout en ayant une pente moyenne plus élevée (3%) qui permet de compacter l'ouvrage. Le débit dans la passe est compris entre 4m³/s et 10m³/s.

Elle est par ailleurs équipée d'une rampe à anguilles sur tapis synthétique, qui permet aux civelles de franchir l'entrée de la passe à poissons puis de rejoindre l'amont via une goulotte après être passées



■ Les macro-rugosités disposées en quinconce dans la partie amont de la passe.



■ Le toboggan à civelles à l'entrée de passe (côté aval) équipé d'un tapis synthétique alimenté d'un courant d'eau permettant l'ascension, le système de comptage, puis la goulotte permettant aux jeunes anguilles de franchir la partie la plus pentue et tumultueuse de la passe.

à travers un système de comptage permettant d'effectuer un suivi statistique des flux migratoires.

Rappelons que parmi les espèces migratrices de la Seine (saumon, truite, alose, lamproie et anguille), seule l'anguille vit en eau douce et se reproduit en mer et rampe au fond de l'eau. Elles sont donc très petites lorsqu'elles remontent les cours d'eau.

Caractéristiques des écluses de Notre-Dame-de-la-Garenne

Construits à des époques différentes, certains datant de la fin du XIX^e siècles, ces ouvrages nécessitent des rénovations importantes pour faire face à l'augmentation du trafic fluvial. **En moyenne, une soixantaine de bateaux de commerce franchissent chaque jour les écluses de Notre-Dame-de-la-Garenne.** Après la rénovation de la grande écluse n°3 remise en service en 2011, d'autres travaux de modernisation sont prévus d'ici 2015 sur les deux petites écluses et le barrage.

N°	1	2	3	4
Mise en service	1886	1886	1977	1971
Longueur du sas	141 m	54 m	185 m	185 m
Longueur utile	141 m	42 m	185 m	165-185 m
Largeur du sas	12-17 m	8 m	24 m	12 m
Mouillage	3,2 m	3,2 m	5 m	5 m

À quoi sert un barrage de navigation ?

Les barrages de navigation servent à réguler le niveau d'eau des rivières et des fleuves pour permettre la navigation fluviale tout au long de l'année. Ils créent des retenues artificielles pour maintenir une hauteur d'eau constante en amont du barrage. En période de fortes crues, les barrages sont ouverts (ou *effacés*) pour rendre à la rivière toute sa capacité d'écoulement. Il existe 87 barrages de navigation sur le Bassin de la Seine. La plupart ont été construits à la fin du 19^e siècle ou début du 20^e siècle. Les plus anciens, comme « les barrages à aiguilles », doivent être manoeuvrés manuellement. Peu à peu, les barrages manuels sont remplacés par des barrages automatisés permettant d'améliorer la gestion hydraulique et les conditions d'exploitation et de maintenance.

À quoi sert une écluse ?

Afin de permettre le passage des bateaux, des écluses sont généralement jumelées aux barrages de navigation. Entre l'amont et l'aval du barrage (entre un niveau d'eau et un autre), l'écluse sert « d'ascenseur » pour les bateaux. Le bassin de la Seine compte 280 écluses. Autrefois, les écluses étaient manoeuvrées manuellement. De nos jours, la plupart sont pourvues d'un système de commande automatique. Comme les barrages, les écluses doivent être constamment entretenues et rénovées.

■ ALAIN CLERFEUILLE

SOURCES DOSSIER DE PRESSE V.N.F DU 16/11/2011





CONSEIL du 03.06.13

Approbation du compte-rendu de conseil en date du 4 avril 2013

Aucune observation n'étant apportée, le procès-verbal de cette séance est approuvé à l'unanimité.

Démission d'un conseiller

« Chers Port-Mortais, Je tiens à m'excuser auprès des citoyens qui ont voté pour moi de ne pas être allé à la fin de mon mandat, mais j'ai de trop nombreuses divergences de point de vue concernant la gestion de Port-Mort aujourd'hui et de son devenir - Salutations ».

Il s'agit du mot que M. Argentin Bruno a demandé à insérer dans le bulletin communal. M^{me} Alquier ne souhaitait pas que cet article paraisse sans en avoir fait part, au préalable, au conseil municipal.

Le conseil municipal regrette qu'il n'ait jamais exprimé ses divergences lors des réunions et qui lui sont donc inconnues. Il estime que cette lecture et l'insertion des compte-rendus du conseil dans le « Journal de Port-Mort » vaut parution.

Répartition des sièges à la C.C.A.E. portant modification des statuts

Le conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°D2/B2/n°13-21 en date du 26 mars 2013 portant modification des statuts de la Communauté de Communes des Andelys et de ses Environs ;

Considérant le choix de la CCAE d'adopter une répartition libre ;

Considérant que toutes les communes doivent adopter la nouvelle répartition avant le 31 août 2013 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'adopter la répartition libre ci-dessous :

Communes	Population Municipale (sans double compte)	Nombre actuel de sièges	Nouvelle répartition
Les Andelys	8 205	11	16
Boisemont	777	2	2
Bouafles	671	2	2
Corny	347	1	1
Cuverville	221	1	1
Daubeuf-près-Vatteville	486	1	1
Écouis	794	2	2
Fresne-l'Archevêque	528	2	2
Guiseniers	422	1	1
Harquency	270	1	1
Hennezis	763	2	2
Heuqueville	406	1	1
Mesnil-Verclives	274	1	1
Muids	861	2	2
Notre-Dame-de-l'Isle	677	2	2
Port-Mort	970	2	2
La Roquette	227	1	1
Suzay	272	1	1
Le Thuit	135	1	1
Vatteville	195	1	1
Vézillon	240	1	1
TOTAL		39	44

Article 2 : En vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de la date de son affichage.

Article 3 : La présente délibération sera affichée et ampliation sera adressée à Madame la Sous-Préfète des Andelys, à Madame le Trésorier des Andelys et à Monsieur le Président de la CCAE.

Article 4 : Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Emploi du temps du personnel suite à l'application de la réforme sur les rythmes scolaires

Poste de M^{me} Graziella ROGER

M^{me} Roger est titulaire d'un poste à raison de 14 heures ½ par semaine, dans le cadre scolaire et péri-scolaire. Elle effectue également le travail d'Agent Territorial Spécialisé de l'École Maternelle (ATSEM) depuis le départ en retraite de notre agent titulaire, en attente du concours.

Après avoir pris connaissance de la réglementation, indiquant qu'un agent (dans le cadre du lissage de ses horaires) ne peut pas effectuer plus de 10 heures par jour (pose comprise) et plus de 47 heures par semaine et après avoir fait le point des tâches qui lui sont dévolues, le conseil municipal :

- réorganise ce poste à compter du 1^{er} septembre 2013, dans le cadre de notre application de la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée 2013/2014.
- En complément du poste d'agent d'adjoint technique de 2^{ème} classe, il décide de la création d'un poste d'ATSEM, à temps non complet sur bases suivantes :

Conformément à l'article 3-5,5° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, un emploi permanent peut être occupé par un agent contractuel dans les communes de moins de 2 000 habitants et comme cela a été évoqué lors du précédent conseil, le conseil municipal précise que les besoins de notre collectivité nécessitent la création d'un emploi relevant du grade d'ATSEM et qu'il n'est pas possible de pourvoir ce poste par un fonctionnaire titulaire.

En raison des tâches à effectuer, il propose l'établissement d'un contrat à durée déterminée d'une durée de trois ans, renouvelable par reconduction expresse. Toutefois, la durée des contrats successifs ne peut excéder un total de six années. À l'issue de cette période maximale, le contrat ne peut être reconduit que par une décision expresse et pour une durée indéterminée, en application de l'article 3-4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Le conseil municipal maintient sa décision du 4 avril 2013 et autorise le recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi permanent d'ATSEM pour en effectuer les missions sur une durée hebdomadaire de travail de 20 heures ½ par semaine, à compter du 1^{er} septembre 2013.

La rémunération de ce poste est fixée par référence à l'indice brut 303, majoré 313, correspondant au 4^{ème} échelon de l'échelle 3, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

Poste de M^{me} Séverine ALLAMANCHE

M^{me} Allamanche est titulaire d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe. Elle effectue le service du restaurant scolaire et le ménage journalier de l'école primaire ainsi que le grand ménage pendant les vacances scolaires. En complément, elle entretient les autres bâtiments communaux (à l'exception de l'école maternelle, ces tâches étant imputées à un autre poste).

Cependant, il convient d'aménager le poste de cet agent et de soulager les heures de ménage de l'école, celles-ci étant les plus pénibles. Compte tenu de la réforme des rythmes scolaires, il convient de prendre en compte un service hebdomadaire supplémentaire au restaurant scolaire. Il est donc décidé de lui retirer le ménage de l'école et de compenser son temps plein par les services à la cantine, à savoir les mercredis scolarisés et un service pendant le Centre de Loisirs sans Hébergement (compétence de la Communauté de Communes

des Andelys - CCAE). La C.C.A.E., par le biais d'une convention de mise à disposition du personnel nous remboursera les heures effectuées pour le centre aéré.

Poste de M^{me} Marjory LHUILLIER

Elle a pour mission, la surveillance des enfants pendant le temps de cantine et le ramassage des tickets cantine chaque matin. Compte tenu de la réforme scolaire et de l'aménagement du poste de l'agent des services techniques, il convient d'ajouter des heures pour l'entretien de l'école primaire sur ce poste à savoir le ménage journalier et le ménage pendant les vacances scolaires. Après lissage sur l'année, la durée hebdomadaire de ce poste d'agent non titulaire est portée à 16 heures, à partir du 1^{er} septembre. Des heures ponctuelles pourront être effectuées suivant les besoins du service.

Poste de M^{me} Brigitte WEINGARTNER

Il convient d'ajouter à ce poste la surveillance au restaurant scolaire le mercredi midi, tout en tenant compte du fait qu'il y aura trois jours à une heure ½ (mardi, mercredi, vendredi) et deux jours à 2 heures (lundi et jeudi). À ce poste viendra également s'ajouter une surveillance journalière de 15 minutes (relais entre l'école et le temps péri-scolaire). La durée hebdomadaire de ce poste passe donc de 7 heures à 8 heures 10 minutes, à partir du 1^{er} septembre.

Autre poste – surveillance cantine

La surveillance au restaurant n'étant plus assurée, compte tenu de la réorganisation des emplois du temps, les lundi, mardi, jeudi et vendredi par l'ATSEM (en raison de sa charge hebdomadaire de travail), il convient de créer un poste dont la durée sera de 5 heures ½ par semaine (lissage annuel inclus), à partir du 1^{er} septembre.

Ce sujet sera rediscuté au prochain conseil, la création de ce poste n'étant pas à l'ordre du jour.

Avec les lissages, un point sera fait pour chacun des postes en fin d'année. Seul le poste créé pour la cantine aura une incidence budgétaire, les variations d'horaire se compensant les unes les autres sur les autres postes.

Avenant avec la Cuisine Évolutive pour le mercredi

La fourniture des repas en liaison froide pour le restaurant scolaire de Port-Mort est assurée par un marché passé avec cette société jusqu'à la fin de l'année 2014/2015.

Le cahier des clauses techniques particulières stipule dans son article 1 a), une livraison des repas les lundi, mardi, jeudi et vendredi. Compte tenu de la réforme des rythmes scolaires à la prochaine rentrée, il convient d'y ajouter le mercredi à compter du 1^{er} septembre 2013.

M^{me} Alquier est chargée de signer l'avenant avec ce prestataire.

Tarif et règlement cantine / Année 2013-2014

Dans ce règlement intérieur, il conviendra d'inclure un service pour le mercredi. Il convient de définir si le restaurant scolaire sera ouvert ce jour aux enfants de l'école qu'ils restent ou non au centre de loisirs l'après-midi, ou uniquement aux enfants qui resteront au centre aéré. Le conseil municipal ouvre la cantine à tous les enfants de l'école le mercredi.

Nous sommes toujours dans l'attente des services fiscaux pour établir la modalité de paiement par Internet. Le règlement sera également modifié dans ce sens.

Tarif cantine

Pour tenir compte de l'augmentation des frais induits par ce service (notamment la révision du prix des repas par le prestataire), le conseil municipal passe le prix de base du repas :

- de 3,60 € à 3,70 € pour les enfants domiciliés à Port-Mort (l'abattement de 5% pour deux enfants ou de 10 % pour trois enfants ou plus reste maintenu)
- de 4,70 € à 4,80 € pour les enfants hors commune.

Convention de mise à disposition de locaux avec la C.C.A.E. Pour le Centre de Loisirs

M^{me} Alquier soumet au conseil municipal le projet de convention de l'année 2013 pour le centre de loisirs et la garderie péri-scolaire. Les plages horaires d'occupation sont ainsi définies :

- Petites vacances scolaires (sauf celles de Noël).
- Du 5 juillet au 9 août.
- Les mercredis de 7 h 30 à 8 h 30 et de 13 h à 18 h.
- Les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7 h à 8 h 30 et de 16 h 30 à 19 h.

L'usage de la petite salle et de la cuisine sera réservé aux associations, sauf pendant le centre de loisirs des grandes vacances.

Les différents points comme la propreté, l'affichage, l'aménagement des lieux etc.. sont abordés. M. Lordi demande à ce que l'on rajoute une responsabilité sur l'utilisation de la ligne téléphonique et Internet. Il pourrait être demandé un remboursement des appels ou connexions personnels à la C.C.A.E..

M^{me} Alquier est chargée de signer ladite convention avec la Communauté de Communes.

Convention de mise à disposition du personnel avec la C.C.A.E. pour le Centre de Loisirs

Notre agent titulaire en charge de la cantine, en raison de sa formation et pour des raisons pratiques, doit assurer ce service pour le centre aéré. Elle sera donc mise à disposition de la C.C.A.E. par la commune.

Le prix de revient (charges sociales incluses) est de 15,40 € par heure. M^{me} Alquier est chargée d'établir et de signer la convention en appliquant le prix ainsi défini.

Lorsque notre agent sera en congé, M^{me} Alquier précise que la CCAE embauchera un de nos agents à temps non complet qui a suivi également la formation nécessaire à ce poste.

Maison pour Tous – règlement intérieur

Le conseil municipal prend connaissance du projet de règlement intérieur de cette nouvelle structure, notamment sa destination comme déjà évoquée ci-dessus :

- Service péri-scolaire.
- Mise à disposition aux associations.
- École (psychologue scolaire et ateliers).
- Centre de loisirs.

Les conseillers demandent que l'on ajoute au projet de règlement :

- L'interdiction de stationner dans les allées, les accès étant réservés aux services de sécurité.
- Toute perte de clé entraînera le remboursement des frais liés à l'organigramme.

Comme pour la Maison de Village, des conventions d'utilisation avec les associations seront établies.

Point sur les travaux

La réception a été faite le jeudi 30 mai. Une réunion est prévue le jeudi 27 juin afin de procéder à la levée des réserves, certaines entreprises ayant pris de retard. Les entreprises n'étaient d'ailleurs pas toutes présentes lors de la réception.

D'autre part, l'entreprise Bordier, attributaire du lot couverture, a posé quelques soucis et l'architecte a établi un état de pénalité dont le montant s'élève à 1 900 €. Le conseil municipal donne son accord quant à l'application de ces pénalités.

Consommation d'électricité et d'eau sur le chantier

Le conseil municipal donne son accord pour que la somme de 3 713,58 € soit recouvrée auprès des entreprises pour la consommation d'eau et d'électricité concernant les installations de chantier.

Avenants – Maison pour Tous

M. Lordi présente les différents avenants, à savoir :

Entreprise S.G.M. - Menuiseries extérieures
Avenant d'un montant de 299 € TTC, concernant la pose de butée de portes extérieures.

Entreprise DERLY - Plomberie
Avenant négatif d'un montant de -365,50 € TTC. Il s'agit de la prise en charge, d'un plafond suspendu dans les WC, suite à une erreur de cette entreprise.

Entreprise BORDIER - Couverture
Avenant de moins-value correspondant à une prestation qui n'a pas été effectuée, à savoir deux crosses de passage de câble (voir poste 3,26) pour un montant de -239,20 € TTC.

Entreprise C.I.P. - Cloisons, menuiseries intérieures, plafonds suspendus



Deux avenants :

- d'un montant de 365,50 € TTC, correspondant à l'avenant de moins-value de l'entreprise DERLY (plafond suspendu WC)
- d'un montant de 425,85 € TTC pour passe partiel (n° 3 sur l'organigramme).

M^{me} Alquier ou M. Lordi sont chargés de signer lesdits avenants.

Un point récapitulatif est fait sur les différents avenants depuis le début de la construction, à savoir un montant total 4 164,51 €, soit 1,57 % du montant des marchés initiaux.

M^{me} Alquier remercie M. Lordi qui a mis ses compétences au service de la commune en participant à l'élaboration du projet et au suivi journalier du chantier.

L'inauguration de la Maison pour Tous est prévue le samedi 29 juin à 11 h 30.

Inscription à la pré programmation / Aménagement routier D 313

Le Conseil Général, de façon à mieux gérer les fonds nécessaires aux subventions et à définir les priorités, demande aux communes d'indiquer en pré-programmation les projets de travaux sur les départementales.

Un technicien de l'Agence Routière de Vernon, à la demande de la commune, a établi une étude pour la réalisation d'une « écluse » au niveau de l'arrêt de car de l'Ancienne Mare à laquelle M. Lordi propose la mise en place de barrière entre les trottoirs et la chaussée pour la sécurité des piétons. Un projet de plan a d'ailleurs déjà été présenté en conseil.

Les travaux sont estimés à 16 532 € TTC. Le conseil municipal qui a déjà inscrit, en prévision, une dépense au budget primitif dans le programme « Aménagement de Voirie – RD 313 » donne son accord pour inscrire ces travaux à la pré-programmation. Il sollicite une aide financière auprès des services du Conseil Général d'un montant de 5 324 € (soit 40 % de la dépense H.T.). M. Lordi est chargé d'établir le dossier de demande de subvention.

Planning prévisionnel des travaux rue de Châteauneuf

La Communauté de Communes des Andelys et ses Environs (C.C.A.E.) a prévu la deuxième tranche des travaux de voirie rue de Châteauneuf cette année. Ceux-ci démarreront dans le courant du mois d'août.

Contrat d'entretien des pompes à chaleur

La société CIMELEC Service, qui assure la maintenance pour ce type de matériel, en relation avec l'entreprise attributaire du lot plomberie pour la Maison pour Tous, propose l'entretien des pompes à chaleur de ce bâtiment. Des devis ont été demandés pour la Maison de Village et la bibliothèque, à savoir :

- Bibliothèque : 221,26 € TTC pour une intervention par an,
- Maison de Village : 1 124,24 € TTC pour deux interventions par an
- Maison pour Tous : 251,16 € TTC pour une intervention par an

En dehors de ces vacations d'entretien, l'entreprise met à notre disposition un service dépannage, mais seuls les frais de diagnostic sont compris dans l'abonnement.

Le conseil municipal autorise M^{me} Alquier ou M. Lordi à passer les contrats d'entretien avec l'entreprise CIMELEC.

Contrat de vérification des équipements sportifs

Un contrôle annuel est obligatoire et la commune doit faire vérifier :

- Les buts de hand sur terrain en accès libre.
- Les jeux à ressort pour enfant (à l'arrière de la maison de village).
- le citistade (à partir de 2014).

Trois bureaux de contrôle ont été consultés. Nous avons à ce jour, deux réponses :

- pour l'un d'un montant global TTC de 753,48 € pour 2014 et 490,36 € pour 2013,
- pour l'autre bureau, 526,24 € TTC pour 2013, 1052,48 € TTC pour 2014.

Le conseil municipal propose que l'on retienne l'offre la plus avantageuse lorsque nous recevrons la troisième proposition. Il est également décidé de contacter l'entreprise Husson pour savoir si elle procède aux vérifications périodiques des équipements qu'elle a installés.

Charte traitements phytosanitaires

Une réunion d'information pour les élus et responsables espaces verts a eu lieu cette semaine par le CNFPT (Centre National de Formation de la Fonction Publique Territoriale). Une note technique « zéro phyto » dans l'espace public a été distribuée. Cette pratique deviendra obligatoire dans un avenir proche. Tous les agents devront avoir suivi une formation en vue de se conformer aux nouvelles normes pour octobre 2014 au plus tard.

L'agence de l'Eau et le Conseil Général ont mis en place une charte d'entretien des espaces verts.

Cette prestation coût 2 000 € par an et est subventionnée à 80 % par l'Agence de l'Eau et le Conseil Général.

Sa mission comprend notamment :

- une sensibilisation de la population, d'autant plus importante lorsque la commune a un périmètre de protection de captage d'eau,
- la fourniture de documents techniques la formation du personnel,
- un accompagnement dans la mise en conformité

Un premier constat sur l'utilisation des produits phytosanitaires dans les communes a permis de constater un surdosage important et un épandage avec un matériel pas toujours adapté au produit.

Des formations vont devenir obligatoires sur l'utilisation de ces produits. Celles-ci tendront aussi vers un usage raisonné voir même un usage alternatif. L'offre proposée par le CNFPT est de 220 € par stagiaire pour deux jours, ou 1200 € pour un groupe de personnes.

M. Lehalleur qui a suivi les formations dans le cadre de son exploitation propose d'expliquer dès maintenant à nos agents les risques liés à l'utilisation des défoliants, les quantités à respecter et le matériel à utiliser.

Le conseil municipal ne prend pas de décision immédiate quant à l'adhésion à la charte d'entretien, compte tenu du coût, mais décide de tout mettre en œuvre dès maintenant pour une utilisation raisonnée de ces produits.

■ QUESTIONS DIVERSES

Il n'est pas abordé de question diverse.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23 heures 40.

Présents : Guillemette ALQUIER - Maire, Gilles AULOY, Christian CHOMIENNE, Annie DEVOUGE-BOYER, François LEHALLEUR, Christian LORDI, Gérard MOREAU, Alain TRÉGLOS.

Absente : Philippe PLÉ (pouvoir donné à Gilles AULOY), Emmanuelle LEBLANC.

Secrétaire de séance : Gilles AULOY



CONSEIL
du 04.07.13

Approbation du compte-rendu de la séance en date du 3 juin 2013

Aucune observation n'étant apportée, le procès-verbal de cette séance est approuvé à l'unanimité.

Point sur les levées de réserves de la Maison pour Tous

Les réserves concernant les lots suivants sont levées:

- n° 1 : maçonnerie
- n° 4 : menuiseries extérieures
- n° 6 : revêtements de sols
- n° 7 : peinture
- n° 10 : V.R.D.

Il reste quelques réserves à lever sur la couverture, les cloisons/menuiseries intérieures et l'électricité.

M. Lordi a établi un point budgétaire par rapport aux factures restant à payer sur ce programme d'investissement. Il manque la somme de 1 300 € qui sera portée à la décision modificative budgétaire qui doit suivre dans l'ordre du jour.

Les conseillers municipaux notent que cette somme est due pour une petite partie aux actualisations mais essentiellement pour un diagnostic amiante obligatoire pour la reprise des travaux sur le bâtiment attenant.

Pénalités Entreprise BORDIER

Des pénalités ont été appliquées lors du paiement de l'avant dernière situation. L'entreprise est depuis intervenue pour remédier aux divers dysfonctionnements constatés et il ne reste plus qu'un point de réserve à lever.

Lorsque cette dernière réserve sera levée et que la réception définitive de ce lot pourra intervenir, le Conseil municipal décide d'annuler la précédente délibération qui instaurait les pénalités.

Facture d'électricité pour travaux – Maison pour Tous

L'entreprise de maçonnerie qui avait la mission (dans les caractéristiques de son lot) d'installer le compteur de chantier conteste la facture au motif que le compteur n'a été mis à zéro lors de son installation. En effet, l'alimentation des cabanes de chantier a été mise tardivement en place. De ce fait, il n'y a pas eu de relevé contradictoire et il nous avait été indiqué auparavant verbalement que le compteur était toujours mis à zéro : ce qui ne devait pas être le cas.

Depuis la mairie a reçu une facture avec un relevé exact des consommations. Une comparaison entre l'hiver dernier et cet hiver a été établie sur le compteur du groupe scolaire.

M. Lordi propose que l'on facture la différence de consommation entre les deux hivers pour rétablir un décompte qui doit se rapprocher de l'énergie effectivement consommée pour l'utilisation électrique des cabanes de chantier. Le conseil municipal en donne son accord.

Avis sur le projet WH 2

M^{me} Alquier explique qu'il s'agit d'un projet expérimental porté par cette société avec le concours d'Hydroforce (société exploitant la centrale hydroélectrique). Le but est de valoriser les énergies renouvelables. Celles-ci produisent une énergie à l'instant T qui ne correspond pas toujours à la demande. Cette société propose un nouveau concept qui permettra de stocker l'énergie produite non consommée en récupérant l'hydrogène généré par électrolyse à partir de la centrale, pour la restituer à bon escient.

Il sera également installé sur le site, pour expérimenter d'autres types d'énergie :

- Des panneaux photovoltaïques sur les turbines. Ceux-ci permettront d'ailleurs de limiter le bruit émis par la centrale grâce à une isolation phonique complémentaire.
- Des éoliennes à axe vertical (haut. maxi 3 m).

Cette société est venue en mairie mardi dernier afin de rencontrer les élus municipaux pour présenter son projet ainsi qu'un prototype de véhicule à piles hydrogène. L'Association de Sauvegarde du Site de Port-Mort (A.S.S.P.M.) a également été conviée par la mairie. La société WH2 propose un stockage de l'hydrogène sous forme solide et le transport vers un site industriel consommateur. Cette opération nécessite l'implantation d'un container aménagé pour l'électrolyseur, plus une citerne semi-remorque destinée au stockage de l'hydrogène à basse pression sous forme d'hydroxyde de magnésium. L'hydrogène se fixe en effet sur des disques de magnésium. La citerne sera récoltée deux fois par semaine, par réseau routier.

Pour mener à bien cette recherche expérimentale, des études d'impact et de risques doivent être menées. Cette installation est soumise à autorisation et par la même à enquête publique. Avant de mettre en œuvre cette étude WH2 demande au Conseil de se prononcer sur la remise en état du site à la fin de l'exploitation et sur l'itinéraire du semi-remorque.

M^{me} Alquier informe les conseillers municipaux du mail envoyé par l'A.S.S.P.M. faisant part de ses réserves quant à l'élaboration de ce projet et espérant que le conseil attendra le rapport de la DREAL avant de se prononcer. M^{me} Alquier souligne que la DREAL ne mettra en œuvre son rapport que si la commune se prononce sur les éléments ci-dessus.

M. Auloy souligne qu'une centrale hydroélectrique et les aménagements en objet ne remettent pas en cause la ruralité du village.

Toutes ces démarches visent à aboutir sur une autorisation de 18 mois. Par la suite, en cas de pérennisation, ce projet pourrait tout au plus voir son activité doubler.

Après exposé concernant l'installation de la plate forme de production et de stockage d'hydrogène vert sur le site de la centrale hydroélectrique, le conseil municipal, à l'unanimité, conformément à l'article L 512-17 du Code de l'Environnement donne un avis favorable au projet de remise en état et aux usages futurs prévus par WH2 et qui sont rappelés ci-après :

- L'évacuation des produits utilisés et des déchets vers des filières de traitement adaptées.
- Le démantèlement classique des installations et la remise du site à l'état initial.

La commune de Port-Mort précise que :

- L'accès de véhicules de type semi-remorque devra se faire exclusivement depuis la RD 313 par une portion de la rue de Châteauneuf, la rue du Château, le chemin de halage en berges de Seine, la sente de la Mare aux Grenouilles et une partie de la Rue la Roque jusqu'à la centrale. Aucune dérogation ou tolérance ne pourront être acceptées par la rue du Barrage.
- L'isolation phonique sur les turbines devra être maintenue lors du démantèlement.

WH2 fera son affaire avec VNF de rendre carrossable le chemin de halage.

Après la période d'expérimentation de 18

mois, en cas de poursuite d'exploitation, le conseil municipal souhaite que soit étudié le transport par voie fluviale.

M. Plé demande si cela va rapporter quelque chose à la commune. Il lui est répondu que cela générera un peu de taxe foncière, mais que les énergies renouvelables représentent une alternative nécessaire aux consommations énergétiques et sont de ce fait d'un intérêt général pour tous, notamment pour les générations à venir.

Appels d'offres feux tricolores et plateau sportif

M^{me} Alquier rappelle qu'il s'agit :

- Pour les feux tricolores, de l'implantation d'un feu vert récompensé à l'entrée du village vers Vernon avec le croisement de la rue du Moulin à Vent.

- Pour le terrain de tennis : L'ancien revêtement était déjà à refaire entièrement avant les travaux de la Maison pour Tous. Compte tenu de ces travaux, il avait été précédemment décidé de refaire le revêtement et la clôture pour le 2^{ème} semestre de l'année 2013. Un appel d'offre va être prochainement lancé.

M. Auloy demande à ce que l'on prévoit un renfort pour les racines des arbres.

Le conseil municipal donne son accord sur ces deux points et autorise par avance M^{me} Alquier ou M. Lordi à signer les marchés avec les entreprises qui auront été retenues par la commission d'appel d'offres.

Création d'un poste - surveillance cantine

Le précédent conseil avait décidé de l'aménagement de l'emploi du temps du personnel intervenant dans le cadre scolaire et périscolaire suite à l'application de la réforme des rythmes scolaires.

L'emploi du temps de notre agent territoriale spécialisée de l'école maternelle (ATSEM) ne lui permet plus d'assurer la surveillance de la cantine compte tenu de sa charge de travail.

Le conseil municipal décide de la création d'un poste de surveillant pour le restaurant scolaire, à raison de 5 heures ½ par semaine (heures hebdomadaires définies avec la modulation des vacances scolaires), à partir du 1^{er} septembre 2013.

Convention avec la Communauté de Communes des Andelys & ses Environs pour les rythmes scolaires

Le conseil municipal prend connaissance du projet de convention de mise à disposition de personnel par la C.C.A.E., dans le cadre de la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires pour la rentrée 2013/2014.

Cette convention prévoit notamment la préparation des animations et les animations dont le tarif horaire sera facturé 14,50 € par animateur, plus un forfait annuel de déplacement de 1 070 €.

Cette prestation a déjà été évoquée lors des précédents conseils et une somme a déjà été portée au budget primitif pour faire face à cette dépense.



Les conseillers municipaux en donnent leur accord (sauf M. Moreau qui s'abstient) et autorise M^{me} Alquier à signer la convention.

Pénalités d'absence aux séances péri-scolaires

L'heure ludique et éducative prévue après la classe nécessite la programmation des activités et des prévisions pour l'intervention du nombre d'animateurs. Pour ce faire, il est demandé aux parents de donner à l'avance les jours de présence de leurs enfants. Les inscriptions se font entre chaque vacances scolaires, soit pour la rentrée prochaine, jusqu'aux vacances de la Toussaint. Ces activités sont gratuites pour l'année scolaire à venir.

Afin d'éviter des frais engendrés inutilement par l'absence des enfants inscrits, M^{me} Alquier propose d'instaurer une pénalité de 5 € par jour et par enfant pour absence non justifiée, à partir du 3^{ème} jour. Les conseillers estiment que cela doit être mis en place dès le premier jour, les absences pour raison médicale ou prévenues par avance étant acceptées.

M. Moreau s'abstient, M. Plé vote contre (raison : le manque de souplesse pour les familles). Les autres conseillers en donnent leur accord.

Convention avec Pressagny-l'Orgueilleux pour l'utilisation de notre Maison de Village pendant les travaux de leur salle des fêtes

Un dépannage nous est demandé jusqu'au mois de mars 2014, notamment pour les cours de gymnastique qui sont dispensés par la même intervenante qu'à Port-Mort. M^{me} Alquier précise que cette commune nous a également dépannée lorsque nous avons eu le dégât des eaux, il y a quelques années.

À l'unanimité le Conseil municipal estime tout à fait normal de se dépanner entre communes voisines et autorise M^{me} Alquier à signer une convention avec la commune de Pressagny-l'Orgueilleux.

Alarme Maison pour Tous

M. Lordi propose de mettre ce nouveau bâtiment sous alarme. Celui-ci étant relié à l'école maternelle, le conseil municipal demande à ce que ce soit fait pour l'ensemble du bâtiment. M. Lordi propose de procéder à l'installation et l'achat du matériel est chiffré à environ 2 500 €.

Achat tondeuse

Notre tondeuse thermique dysfonctionne et est souvent en réparation. Compte-tenu de ses heures d'utilisation, il est prévu d'acheter un nouvel équipement. M. Tréglos propose l'achat d'une tondeuse thermique professionnelle dont le coût s'élève à 1 780 € TTC. Les conseillers donnent leur accord pour acheter cette tondeuse.

Achat auto-laveuse et aspirateur

M^{mes} Alquier et Devouge-Boyer se sont renseignées pour équiper les bâtiments communaux d'une auto-laveuse facilement manipulable, notamment pour le groupe scolaire. L'achat de l'auto-laveuse et d'un aspirateur nécessite une enveloppe budgétaire de 2 000 €. Le conseil municipal accepte ces achats.

Décision modificative budgétaire

Outre les achats ci-dessus cités et le complément de crédit à inscrire pour la Maison pour Tous, il convient d'ajouter la somme de 712 € pour acquitter notre contribution au Syndicat des Gestion des Equipements Sportifs des CES, au titre de l'année 2013. Le conseil municipal décide donc de la décision modificative indiquée ci-dessous.

Mise en place d'un tarif pour frais de capture chiens et chats et hébergement le week-end

La mairie est amenée régulièrement à capturer des chiens errants sur la voie publique pour les emmener ensuite à la Communauté de Communes des Andelys (qui assure la compétence de la fourrière animale). Pour faire face à ces frais et au dérangement occasionnés, le conseil municipal décide d'instaurer une redevance pour la capture de ces animaux, à savoir :

- en semaine : 100 €
- week-end et jours fériés : 150 €.

Compte-rendu réunion du Syndicat Intercommunal d'Electricité et du Gaz de l'Eure (SIEGE)

La taxe sur l'électricité (prélevée sur les factures EDF) passera de 8,28 % à 8,44 %.

À compter de maintenant, il est décidé de mettre en place des fourreaux, à toute fin utile, pour prévoir le passage de la fibre optique lors des travaux à venir.

Commission d'appel d'offres – remplacement d'un suppléant

M. Bruno Argentin était membre suppléant à cette commission. M. Christian Chomienne est désigné en qualité de membre suppléant, pour remplacer cette démission.

Intervention du psychologue dans le cadre scolaire

L'Éducation Nationale prend en charge le paiement du psychologue qui intervient dans le cadre scolaire, mais pas le matériel nécessaire aux interventions. Plusieurs enfants de notre école bénéficient actuellement d'un suivi. Le conseil municipal estime normal de participer aux frais et accepte de verser une participation à la ville de Vernon dont le montant est défini à 1,50 € par élève scolarisé à l'école.

■ QUESTIONS DIVERSES

Occupation du Domaine Public – Redevance France Telecom

Sur proposition des services ORANGE SA, il appartient à chaque commune de déterminer le tarif de droit de passage sur le domaine public routier.

Au titre de l'année 2013, les montants en sont les suivants :

27,304 kms x 40,00 €	1 092,16 €
17,483 kms x 53,33 €	932,30 €
Sous-répartiteur :	
0,50 m ² x 26,66 €	13,23 €
soit un total de :	2 037,69 €

Il est également décidé de réviser ces montants annuels au 1^{er} janvier de chaque année en application des dispositions de l'article R 20-53 du Code des postes et des communications électronique.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 45.

Présents : Guillemette ALQUIER - Maire, Gilles AULOY, Christian CHOMIENNE, Christian LORDI, Gérard MOREAU, Philippe PLÉ.

Absents : Annie DEVOUGE-BOYER (pouvoir donné à G.ALQUIER), Emmanuelle LEBLANC, François LEHALLEUR (excusé), Alain TRÉGLOS (pouvoir donné à G.AULOY).

Secrétaire de séance : Christian CHOMIENNE

Liste des Inscriptions Budgétaires - Étape budgétaire : Décision modificative N° 1

Article/Chap.	Désignation	F/I	S	Op.	Proposé	Voté
021/021	Virement de la section de fonct	I	R		3 668,00 €	3 668,00 €
023/023	Virement section investissement	F	D		3 668,00 €	3 668,00 €
2181/21	Installations générales	I	D		-1 000,00 €	-1 000,00 €
2183/21	Matériel de bureau et info.	I	D		-2 600,00 €	-2 600,00 €
2188/21	Autres immo corporelles	I	D	999	3 468,00 €	3 468,00 €
2313/23	Immos en cours-constructions	I	D	31	3 800,00 €	3 800,00 €
6554/65	Contribution organ.regroup.	F	D		712,00 €	712,00 €
7325/73	Fonds péréquation RFCI	F	R		4 380,00 €	4 380,00 €

	Proposé	Approuvé
Dépenses	8 048,00 €	8 048,00 €
Recettes	8 048,00 €	8 048,00 €



CONSEIL du 15.10.13

Approbation du compte-rendu de conseil en date du 4 juillet 2013

En ce qui concerne l'accord pour l'achat d'un aspirateur et d'une auto-laveuse, M^{me} Devouge fait remarquer que seul l'aspirateur a été acheté. L'accord sur l'auto-laveuse l'était sous condition des crédits disponibles en 2013. Cet achat sera donc programmé en 2014.

Aucune autre observation n'étant apportée, le procès-verbal de cette séance est approuvé à l'unanimité.

■ Arrêté du projet de Plan Local d'Urbanisme : Clôture de la concertation et bilan

Vu :

- le Code de l'urbanisme, notamment les articles L.123-1 et suivants, R.123-1 et suivants, L.300-2,

- la délibération en date du 29 juin 2011 prescrivant l'élaboration du PLU, et définissant les modalités de la concertation et les objectifs,

- le débat effectué au sein du conseil municipal le 18 décembre 2012 sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable,

- la concertation publique qui s'est déroulée dans les conditions suivantes :

:: articles concernant l'évolution de la procédure publiés dans le journal municipal et sur le site Internet « port-mort.com »,

:: permanences tenues en mairie pour recevoir les personnes concernées,

:: affichage public en mairie,

:: mise à disposition du public des plans et pièces du dossier en mairie et sur le site Internet « port-mort.com »,

:: mise à disposition du public d'un registre d'observations aux heures habituelles d'ouverture en mairie,

:: réunion publique le 25 mars 2013 : présentation du diagnostic et du PADD suivie d'un débat échange avec la population,

:: réunion publique le 6 septembre 2013 : présentation du règlement écrit et graphique suivie d'un débat échange avec la population,

et qui a donné lieu au bilan qui suit :

:: Lors des réunions publiques, le projet de PLU n'a pas été remis en cause. Les questions portaient sur des demandes d'information. Les habitants semblent soucieux de la qualité de leur environnement et cadre de vie. Les échanges ont permis de les rassurer sur ce point, voire d'améliorer le document sur ce point.

:: Les permanences et registre d'observations ont permis de prendre en compte des remarques ou demandes d'intérêt particulier qui ont été étudiées et pour certaines prises en compte dans le projet de PLU.

:: en conséquence, les observations n'étaient pas de nature à remettre en cause l'économie générale du plan et *la commune n'a modifié son projet de PLU que pour des ajustements à la marge.*

- le projet de Plan Local d'Urbanisme, et notamment :

:: le rapport de présentation,

:: le projet d'aménagement et de développement durable,

:: les orientations d'aménagement et de programmation,

:: le règlement écrit et graphique,

:: les annexes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1) clôt la concertation engagée pendant le déroulement des études,

2) **arrête** le projet de Plan Local d'Urbanisme de Port-Mort tel qu'il est annexé à la présente délibération* en demandant d'ajouter le taux de logements locatifs à 30 % dans les zones AUB de la Bornette et AUBa de La Fosse Jamet.

3) précise que ce projet sera communiqué pour avis des personnes publiques associées à :

. Monsieur le préfet de l'Eure,

. Monsieur le président du Conseil régional de Haute-Normandie,

. Monsieur le président du Conseil général de l'Eure,

. Monsieur le président de la chambre de commerce et d'industrie de l'Eure,

. Monsieur le président de la chambre d'agriculture de l'Eure,

. Monsieur le président de la chambre de métiers de l'Eure,

. Monsieur le président de la Communauté de Communes des Andelys et ses Environs

. Monsieur le président du syndicat mixte du SCOT du Pays du Vexin Normand,

4) indique que le projet sera communiqué pour avis, à leur demande :

. aux communes limitrophes, soit Les Andelys et Gaillon,

. au Syndicat Intercommunal d'Electricité et du Gaz de l'Eure (SIEGE),

. au Syndicat des Eaux du Catenai,

. aux établissements publics de coopération intercommunale

directement limitrophes, soit la Communauté de Communes Eure Madrie Seine,

. Voies Navigables de France

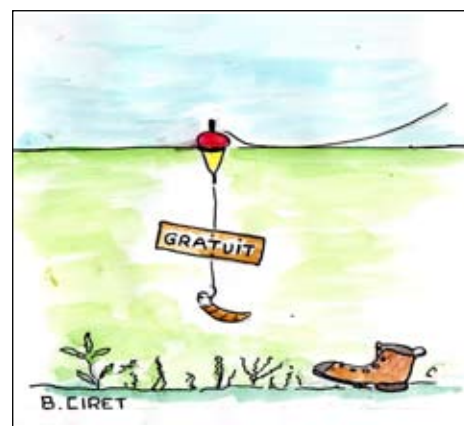
5) ajoute que le projet sera communiqué pour avis à :

. Monsieur le président de la chambre d'agriculture,

. Monsieur le président du centre régional de la propriété forestière.



la BD
de CIRET



Attribution des marchés d'assurances

Les différents contrats signés avec les compagnies d'assurances arrivent à échéance le 31 décembre. Une nouvelle consultation a été lancée. Mme le Maire informe le Conseil Municipal des différentes offres et précise que l'on reste globalement dans les mêmes chiffres que ceux du précédent marché, soit :

Lot n° 1 : Responsabilité Civile

Deux propositions de contrats ont été reçues. La société **Groupama Centre Manche** est retenue pour ce lot. Le Conseil Municipal choisit la formule sans franchise pour une prime annuelle de 764,76 € TTC.

Lot n° 2 : Protection fonctionnelle des agents

La **SMACL** continue à assurer la commune. Le montant de la prime annuelle est de 88,29 €.

Lot n° 3 : Protection juridique

La compagnie d'assurances **Sarre Moselle** a répondu à ce lot. Le montant initial de la prime s'élève à 360 € sans franchise. Il est proposé une option à 90 € par an pour la clause expropriation. Le Conseil Municipal retient cette option, ce qui porte le montant de la prime annuelle à 450€.

Lot n° 4 : Flotte automobile

Deux compagnies ont soumissionné à ce lot. La compagnie **Groupama Centre Manche** est retenue. Le montant de la prime annuelle (auto-mission additionnée incluse) est de 1 036 €.

Lot n° 5 : Dommages aux biens

Trois compagnies ont soumissionné. **GAN Assurances** est retenue pour ce lot. Le montant annuel de la prime est de 1 070,19 € (bris de machine inclus).

Lot n° 6 : Risques statutaires du personnel

Trois compagnies ont soumissionné. La **SMACL** continuera à assurer la commune pour le personnel. Le Conseil Municipal retient l'option avec une franchise de 10 jours pour les arrêts maladie ordinaire (au lieu des 15 jours du précédent contrat. La prime se calcule sur la base des salaires bruts versés, soit :

- pour les agents CNRACL : 5,14 % de la masse salariale

- pour les agents IRCANTEC : 1,60 % (la franchise reste à 15 jours).

Le Conseil Municipal charge M^{me} le maire de signer les contrats avec les compagnies d'assurances concernées.

École – Adhésion USEP

Cette adhésion permet aux enfants de pratiquer des disciplines sportives et de participer à des rencontres. Les enseignants souhaitent reconduire ces activités.

Le montant de la facture s'élève à 576,80 € pour l'année scolaire, pour 78 enfants et cinq adultes.

Le Conseil Municipal accepte le paiement de cette facture.

Temps d'activité périscolaire – Adhésion au club Connaître et Protéger la Nature (C.P.N.)

Les frais d'adhésion coûtent 180 € pour l'année scolaire (assurance comprise). Le Conseil Municipal en donne son accord.

Contrat photocopieur

Le Conseil Municipal prend connaissance, et ce après étude comparative de deux fournisseurs différents de la signature d'un nouveau contrat chez **Desk** concernant la location d'un copieur pour la mairie (copieur couleur pour l'édition du bulletin municipal), copieur noir et blanc pour l'école. Le montant du loyer est de 714 € H.T. par trimestre. Le coût de la maintenance est de 0,05 € par copie couleur et de 0,005 € par copie noir et blanc.

Le Conseil Municipal en donne son accord.

Contrat maintenance chaudière école et mairie

Ce contrat, signé avec l'entreprise **Derly**, comprend la visite d'entretien annuel des chaudières plus une autre visite éventuelle en cas de panne. Le coût de cette prestation est de 257,50 € TTC par chaudière.

Le Conseil Municipal en donne son accord.

Décisions modificatives budgétaires

Il s'agit notamment de la confection d'un bac à sable pour les enfants et du chapi-

tre frais de personnel pour lequel il convient d'inscrire les remboursements des arrêts maladie avec la contrepartie du salaire des agents qui ont effectué les remplacements.

Les comptes listés dans le tableau ci-dessous ont été mouvementés.

Remboursement d'un Chronopost

Dans le cadre des négociations des contrats d'assurances de la commune, la secrétaire de mairie a posté un colis de tous les plis reçus en Chronopost à notre prestataire pour analyse des offres. Le montant de cet envoi est de 47,96 €. Le Conseil Municipal accepte que cette note de frais lui soit remboursée.

Modification des horaires d'un agent de la cantine

Notre agent surveillait le restaurant scolaire deux heures par jour les lundis, mardis, jeudis et vendredis scolarisés. Depuis la mise en place des nouveaux rythmes scolaires :

- il a été ajouté la surveillance les mercredis midi
- les heures des lundis et jeudis ont été ramenées (en raison des heures de cours) à une heure ½.

La personne qui encadre les enfants n'a pas la possibilité d'être présente le mercredi. De ce fait, le conseil municipal réduit les heures hebdomadaires de ce poste qui passera à 6 heures ¼ par semaine au lieu de 7 heures.

Retrait d'une délibération sur la composition de la commission d'appel d'offre

Pour cette commission il convient de prendre en compte la délibération en date du 8 décembre 2010 qui concerne le suivi des appels d'offre. La présidence de cette commission est assurée par le maire : M^{me} Alquier. Siègent à cette commission MM Moreau, Lordi et Tréglos. En conséquence, il convient de rapporter la délibération en date du 4 juillet dernier qui nommait un nouveau délégué suppléant.

Avis sur enquête publique Syngenta

Cette usine demande une autorisation afin d'augmenter le volume de stockage et l'emploi de substances nécessaires à la production de nouveaux produits. L'avis de notre conseil municipal est sollicité.

M. Moreau s'est rendu en mairie de Saint-Pierre-la-Garenne afin de prendre connaissance du dossier.

L'augmentation du volume de stockage ne dépassera cependant pas le volume initialement autorisé puisque celui-ci sera porté à 9 865 tonnes/an, pour 10 000 tonnes actuellement autorisées.

Cette nouvelle unité de fabrication est cependant en place depuis juin 2013 : le conseil municipal regrette que le déroulement de cette enquête intervienne à posteriori. Cette augmentation du volume de

Liste des Inscriptions Budgétaires - Étape budgétaire : Décision modificative N° 2

Article/Chap.	Désignation	F/I	S	Op.	Proposé	Voté
021/021	Virement de la section de fonct	I	R		6 800,00 €	6 800,00 €
023/023	Virement section investissement	F	D		6 800,00 €	6 800,00 €
2313/23	Immos en cours-constructions	I	D	31	6 800,00 €	6 800,00 €
61521/011	Entretien de terrains	F	D		-1 800,00 €	-1 800,00 €
61522/011	Entretien de bâtiments	F	D		-5 000,00 €	-5 000,00 €
6411/012	Personnel titulaire	F	D		300,00 €	300,00 €
6413/012	Personnel non titulaire	F	D		10 500,00 €	10 500,00 €
64168/012	Autres	F	D		1 000,00 €	1 000,00 €
6419/013	Remb. rémunérations de personne	F	D		13 680,00 €	13 680,00 €
6451/012	Cotisations à l'URSSAF	F	D		4 200,00 €	4 200,00 €
6453/012	Cotisations caisses retraite	F	D		1 900,00 €	1 900,00 €
6454/012	Cotisations ASSEDIC	F	D		900,00 €	900,00 €
678/67	Autres charges exceptionnelles	F	D		-5 120,00 €	-5 120,00 €

	Proposé	Approuvé
Dépenses	20 480,00 €	20 480,00 €
Recettes	20 480,00 €	20 480,00 €



LES DÉJECTIONS CANINES sont autorisées dans les seuls caniveaux à l'exception des parties de ces caniveaux qui se trouvent à l'intérieur des passages pour piétons.

En dehors des cas précités, les déjections canines **sont interdites** sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal.

stockage ne modifiera pas le périmètre de la zone Seveso.

Le conseil municipal émet un avis favorable à cette demande, sous réserve :

- Vérification des installations pour prémunir tout risque de la pollution des eaux avec des prélèvements périodiques d'eau de la nappe phréatique.

- Respecter les mesures mises en œuvre pour remédier aux nuisances sonores éventuelles.

■ QUESTIONS DIVERSES

Enquête publique Eure Madrie Seine

M^{me} Alquier rappelle que l'enquête portant sur l'autorisation du captage d'eau potable se déroulera à partir de demain jusqu'au 16 novembre 2013. Les conseillers sont invités à prendre connaissance du dossier. Ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil.

Autres points qui seront débattus :

- La taxe d'aménagement (possibilité de fixer des taux différents sur certaines zones).
- Motion concernant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 30.

Présents : Guillemette ALQUIER - Maire, Gilles AULOY, Christian CHOMIENNE, Annie DEVOUGE-BOYER, François LEHALLEUR, Christian LORDI, Gérard MOREAU, Alain TRÉGLOS.

Absente : Philippe PLÉ (pouvoir donné à Gilles AULOY), Emmanuelle LEBLANC.

Secrétaire de séance : Gilles AULOY

Téléthon

2013

PORT-MORT

6 - 7 décembre

Tombola

Vendredi 6

20h ↘ Tournoi de tennis de table.
Vente de crêpes et de jus de fruits.

Samedi 7

11h ↘ Vente de chouquettes, vin chaud, frites, saucisses, merguez, jus de fruits, vin, café.
Vente de livres et objets divers.

Tournoi de tirs pétanque.

Tournoi de paniers de basket.

16h ↘ Tirage de la tombola.



Patrick Lewille

NOUVEAU

Soutien scolaire - Cours à domicile
Assistance administrative

12 bis, rue de Seine
mob. : 06 71 81 56 67

courriel : sap27950@orange.fr

Niveaux Primaires à troisième (français, anglais, espagnol, mathématiques), tous publics (jeunes scolarisés ou non, adultes, aide aux cours par correspondance, remise à niveau)
25 ans d'expérience

(en tant qu'organisme déclaré auprès de l'Agence Nationale des Services à la Personne, 50% des sommes versées peuvent faire l'objet d'une réduction ou crédit d'impôts sur le revenu.)

T.D.S

Technik Design Service

Franck Lefebvre

EQUIPEMENT AUDIOVISUEL

Equipement de Garage

Materiel
Mecanique
Carrosserie
Fournitures
Entretien
S.A.V

Tel: 06.73.78.48.53
Fax: 02.32.53.13.16
E-mail: franck.lefebvre27@wanadoo.fr
12 rue des ormetteaux 27940 Port-Mort

MOTS FLÉCHÉS 35 par Bernard Ciret & Alain Clerfeuille

CORPS D'AVION	▼	ÉTAT DE MÉDIUM	▼	PIQUANT	▼	RÉJOISSANCES	▼	GROUPE DE GÈNES	▼	SIXIÈME DEGRÉ DE DO	▼	PAS COPINE AVEC LA NAPHTALINE	▼	AUTORITÉ
CHANGER DE TIMBRE		ÉPREUVES D'EXAMEN				PELOTE		TURNER ?		FLAIRES				
				ÉCIMERA	▶							PARFOIS EN TOPIAIRE	▶	
				RENDRE PLUS COURT	▼							LIANT	▼	
FIÈVRE ÉCARLATE	▶											ÊTRE DANS LE PASSÉ	▶	
PAS BRILLANT														
						ENFILE LA MORTAISE	▶					3 X	▶	
						OBSERVER	▼							
POLIE	▶							ACCUEILLANT	▶			ENTHOU-SIASTE		ATTISÉE
SÉNILE								FOUILLA	▼					RUMINANT FORESTIER
								COUCHE	▼					
AU BOUT DE LA FLÛTE		FAMILLES NOMBREUSES	▶							ZIGZAGS	▶			
		956 ROMAIN	▼							BRÂMENT AU BOIS	▼			
				TRANSMIT	▶					NI À GAUCHE NI À DROITE	▼			
				PLUS QU'UN POTE	▼					MOITIÉ	▼			
ON PEUT S'EN FAIRE TOUT UN...	TELS CERTAINS PINS	▶										ASSÈCHE LA BOUTEILLE	▶	À L'OPPOSÉ DE LA BRETAGNE
												ENGIN VOLANT	▼	
				À COUDRE OU À JOUER	▼							FONT BRONZER	▶	DE LÀ
						TITRE D'HONNEUR	▶							
						NOIR SI LIQUIDE	▼							
FAIT	FILMS	▶								CINGLÉES	▶			
				ALLAIS SANS BUT	▶							NIE LES FAITS	▶	

SUDOKU'S 26 par Sudoku Infini® Mindscape®

Facile ⌚ 9 min.

	6	8	3					
		2	6			4	1	8
9			7	8				3
	7		5				4	6
		6	2		4			9
	9	5			6		3	
					7		2	4
		7		5	8	6		
6	4	9			3			5

Normal ⌚ 12 min.

8								9
	2		1	8				3
6	1		9		5			
2				5				
5	3	1		9	7	4		8
7						5		
4					8			
1		5						6
		6	4		2	8	5	

SOLUTIONS JEUX⁵⁹

MOTS FLÉCHÉS³⁴

C	A	B	C	I	L	P							
B	A	S	C	U	L	E	E	R	H	E	S	U	S
R	E	C	R	E	R	A	R	E	M	E	N	T	
P	A	R	L	E	M	E	N	T	E	R	L	I	A
C	R	I	M	E	E	T	A	I	N	T	E		
A	T	E	M	I	R	E	E	L	S	A	I	L	
E	A	E	R	E	R	I	S	N	O				
T	R	O	T	E	P	A	R	S	E	S	N	O	
I	E	U	I	E	T	A	G	B					
C	E	T	S	O	T	S	E	G	A	V	E		
L	A	C	E	R	P	E	S	T	E	R	A	I	
O	S	C	A	R	F	A	N	U	S	E	R	S	

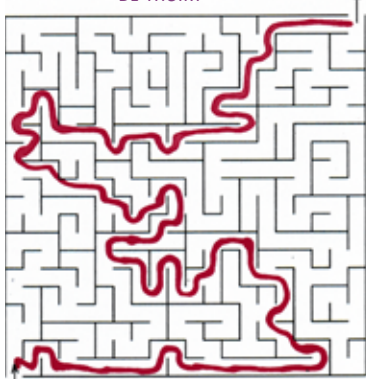
SUDOKU'S²⁵

2	9	3	8	6	7	4	1	5
5	4	6	9	3	1	8	7	2
7	1	8	2	5	4	3	9	6
9	3	2	7	8	6	1	5	4
4	8	5	1	9	3	6	2	7
6	7	1	4	2	5	9	8	3
8	6	9	5	4	2	7	3	1
3	2	7	6	1	9	5	4	8
1	5	4	3	7	8	2	6	9

1	4	8	2	6	3	9	7	5
2	5	3	9	4	7	6	1	8
6	7	9	1	5	8	4	2	3
9	6	1	8	3	2	5	4	7
8	3	5	4	7	1	2	6	9
4	2	7	6	9	5	8	3	1
7	8	6	5	1	4	3	9	2
5	1	4	3	2	9	7	8	6
3	9	2	7	8	6	1	5	4

6	1	2	4	5	9	7	3	8
9	3	7	8	1	6	2	5	4
8	5	4	2	7	3	9	1	6
4	7	1	3	8	2	6	9	5
2	6	3	9	4	5	1	8	7
5	8	9	1	6	7	3	4	2
3	2	5	6	9	8	4	7	1
7	4	6	5	3	1	8	2	9
1	9	8	7	2	4	5	6	3

LABYRINTHE^{DE THOIRY}



Feux

LE BRÛLAGE DE DÉCHETS VERTS est interdit du 15 mars au 15 octobre.

LE BRÛLAGE DE DÉCHETS MÉNAGERS est interdit toute l'année.

CONSEIL MUNICIPAL

Maire Guillemette ALQUIER 1^{er} adjoint Christian LORDI 2^e adjoint Annie DEVOUGE-BOYER 3^e adjoint Gilles AULOY 4^e adjoint Alain TRÉGLOS Conseillers Christian CHOMIENNE Emanuelle LEBLANC François LEHALLEUR Gérard MOREAU Philippe PLÉ

MENTIONS LÉGALES

Périodique communal trimestriel rédigé, édité et imprimé par la commune de Port-Mort (27-Eure) Directeur de Publication Guillemette ALQUIER Directeur de Rédaction Christian LORDI Vice-président du Comité Consultatif Communication Alain CLERFEUILLE Membres du Comité Consultatif Christian CHOMIENNE Bernard CIRET Jean-Paul CROIZÉ Maquette Alain CLERFEUILLE Parution Trimestrielle Tirage ~460 exemplaires Dépôt légal Novembre 2013 Internet www.port-mort.com Courriel journal@port-mort.com

2			1		8	5
		7		9	6	
5						2
4	9			3		1
8						3
	2		5			4
			8	7	4	
6						9
	1			2	6	

Info Bruits

LES BRUITS MOMENTANÉS DE BRICOLAGE OU DE JARDINAGE sont encadrés par des heures où ils peuvent être effectués :

du LUNDI au VENDREDI de 8 h 30 à 19 h 30 POUR LES PARTICULIERS, coupure de 12 h à 14 h

SAMEDI de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h DIMANCHES et JOURS FÉRIÉS de 10 h à 12 h

À VOTRE SERVICE

ADMINISTRATIF

Mairie

Secrétaire : Josiane LORDI
87, Grande rue 27940 PORT-MORT
tél. : 02 32 52 61 46 • fax. : 02 32 77 23 16
courriel : mairie@port-mort.com
Internet : www.port-mort.com
• Horaires d'ouverture :
Lundi : 18h00 - 19h00 Mercredi : 10h00 - 12h00
Jeudi : 16h00 - 20h00 Samedi : 09h00 - 12h00

Communauté de Communes des Andelys et de ses Environs (C.C.A.E.)

13, rue Lavoisier 27700 LES ANDELYS
tél. : 02 32 71 25 20 • fax : 02 32 51 43 57
courriel : contact@cc-andelys.fr
Internet : www.cc-andelys.fr
• Horaires d'ouverture :
lundi - mardi - mercredi : 08h45 - 12h30 • 13h45 - 17h30
jeudi : 08h45 - 12h30 • 13h45 - 18h30
vendredi : 08h45 - 12h30 • 13h45 - 16h30

ARTISANS

Aménagements-rénovation-pose de Placo[®]

Patrick MARÉCHAL J.P.L. Créations • 22, rue de Seine
tél./fax. : 02 32 52 97 64 • mob. : 06 10 48 17 51

Élagage - Entretien parcs & jardins

Philippe CARON • 64, Grande rue
mob. : 06 70 02 16 85

Électricité générale-installation de chauffage-motorisation de portails

Franck PLAQUET • 25, rue de la Mi-Voie
tél. : 02 32 52 22 98 • fax. : 02 32 52 87 54
mob. : 06 83 12 32 92

courriel : franck.plaquet.elec@wanadoo.fr

Multi-services bâtiment

René MOUCHARD R.M. Rénovation Habitat
30, rue de Pressagny
tél. : 02 32 77 40 18 • mob. : 06 26 85 72 84
courriel : mouchard.rene@laposte.net

Peinture-Ravalement-Sols

SARL G.M.C. (GAUDI) • 7, rue de Pressagny
tél. : 02 32 52 89 56 • fax. : 02 32 21 00 53
mob. : 06 10 89 17 67

courriel : sarl-gmc@orange.fr

Plombier-Chauffagiste

Bernard MERCIER • 34, Grande rue
tél. : 02 32 52 63 30

Restauration de meubles et objets anciens - Tapissier

Christian LORDI L'Art Restauré
11, rue de la Vieille Tour • tél. : 02 32 52 79 98
courriel : contact@art-restaur.com
Internet : www.art-restaur.com

Tailleur de pierre

Christophe CHAPEL • 23, rue de la Mi-Voie
tél. : 02 32 52 88 85 • mob. : 06 43 15 67 36

Terrassement

Fabrice PITOUP T.P.V.S. • 3, rue de Seine
tél. : 02 32 69 49 13 • mob. : 06 61 88 91 82

ASSISTANTES MATERNELLES

Isabelle DUBOIS • 101 bis, Grande rue
Nb places tps complet PMI : 3
Tranche d'âge temps complet PMI : 0 - 6 ans
tél. : 02 32 52 18 46

Malika FONTENEAU • 19, rue des Loges
Nb places tps complet PMI : 3
Tranche d'âge temps complet PMI : 0 - 6 ans
tél. : 02 32 52 42 69

Nathalie GASSE • 4, rue des Sablons
Nb places tps complet PMI : 4
Tranche d'âge temps complet PMI : 0 - 6 ans
tél. : 02 32 52 25 94

Nicole HOUSSAIS • 37, rue de la Mi-voie
Nb places tps complet PMI : 4
Tranche d'âge temps complet PMI : 0 - 6 ans
tél. : 02 32 53 88 29

Anne QUÉNAULT • 16, rue de Bourgout
Nb places tps partiel PMI : 1
Nb places tps complet PMI : 1
Tranche d'âge temps partiel PMI : 3 - 12 ans
Tranche d'âge temps complet PMI : 0 - 6 ans
tél. : 02 32 53 35 65

Très difficile 25 min.



ASSISTANTES MATERNELLES - suite

Valérie TIRON • 52, Grande rue
Nb places tps complet PMI : 4
Tranche d'âge temps complet PMI : 0 - 6 ans
tél. : 02 32 21 38 77

Mélinda TOUMIRE • 7 bis, rue des Loges
Nb places tps partiel PMI : 1
Nb places tps complet PMI : 1
Tranche d'âge temps partiel PMI : 3 - 12 ans
Tranche d'âge temps complet PMI : 0 - 6 ans
mob. : 06 22 69 54 13

ASSOCIATIONS

Association des Anciens Combattants et Sympathisants de Port-Mort (A.A.C.S.P.M.)
Michel MARTINOVITCH • tél. : 02 32 52 06 75
courriel : michel.martinovitch@wanadoo.fr

Association de Chasse
Jean-Louis MANSOIS • mob. : 06 70 20 26 64

Association de Loisirs de Port-Mort (A.L.P.M.)
Frédéric LUCAS • mob. : 06 82 72 43 71
courriel : contact@alpm.fr • Internet : www.alpm.fr

Association de Sauvegarde du Site de Port-Mort (A.S.S.P.M.)
Alain VIGOUROUX • tél. : 06 17 38 33 86
courriel : alain-vigouroux@wanadoo.fr

Association de Yoga (Yogaia)
Caroline RIBEIRO • tél. : 02 32 40 42 26

Comité des Fêtes
Françoise LABIGNE
tél. : 02 32 52 98 58 • mob. : 06 89 34 54 95
courriel : labigne.francoise.fl@orange.fr

Stand - École de tir (armes à feu et arbalète)
Jacques TOUZÉ • tél. : 02 32 21 92 85 (le soir)
mob. : 06 12 43 27 55

BIBLIOTHÈQUE

Carole et Gérard • 75, Grande Rue (École)
Samedi : 10 h - 12 h • Mercredi : 17 h - 19 h

COMMERCES

Boucherie-Charcuterie-Épicerie
Sylvain & Samuelle REGNAULT • 83, Grande rue
tél. : 02 32 52 60 50
du Mardi au Samedi : 7h30-13h00 • 15h00-20h00
Du 1^{er} octobre au 31 mars : fermeture à 19h00
Dimanche : 8h00-13h00
Fermé le Lundi

Boulangerie-Pâtisserie La Baguette Magique
Michaël & Caroline • 75 bis, Grande rue
tél. : 02 32 52 38 40
du Mardi au Vendredi : 7h15-13h30 • 15h30-19h30
Samedi : 7h00-13h30 • 15h30-19h30
Dimanche : 7h30-13h00
Fermé le Lundi

Café-Tabac-Presses-Loto-Relais Poste Café de la Mairie
Dominique BRUYANT • 104, Grande rue
tél. : 02 32 53 04 48
Lundi-Mercredi-Jeudi-Vendredi : 7h00-19h30
Samedi : 8h00-19h30 - Dimanche : 8h00-13h00
Fermé le Mardi • Dépôt de pain le Lundi

DÉCHÈTERIE

3 rue de l'étang - AUBEVOYE
tél. : 02 32 53 26 35
Horaires d'ouverture :
HIVER du 1^{er} octobre au 31 mars
Lundi au Samedi
08h30-11h45 • 14h00-16h45
ÉTÉ du 1^{er} avril au 30 septembre
Lundi au Samedi
08h30-11h45 • 14h00-17h45

Pour apparaître ICI, il vous faut :

- Exercer une activité professionnelle ou associative domiciliée sur la commune de Port-Mort.
- Présenter une preuve officielle de cette activité (Kbis, attestation de la Chambre des Métiers, de l'URSSAF, etc. selon votre situation) au secrétariat de mairie.

Pour toutes modifications, contacter :

- Secrétariat de mairie : 02 32 52 61 46 - mairie@port-mort.com
- Alain Clerfeuille - 02 32 77 47 30 - journal@port-mort.com

ÉQUITATION

Haras - Élevage, dressage, compétition
Hervé GODIGNON Haras SeaBird • Ferme du Mesnil
tél. : 02 32 52 21 10
courriel : herve.godignon@libertysurf.fr

ENTREPRISES

Agro-alimentaire
ALLAND & ROBERT S.A. • 125, Grande rue
tél. : 02 32 77 51 77 • fax : 02 32 52 89 60
courriel : allangum@allandrobert.fr
Internet : www.allandrobert.fr

Téléphonie & Internet
AKEO Télécom • 66, Grande rue
tél. : 02 32 77 28 88 • fax : 02 32 77 29 55
courriel : relation.client@akeo.fr
Internet : www.akeo.fr

MÉDICAL

Infirmières D.E.
Sylvie GOULAY & Nicole SAUNIER
tél. : 02 32 52 58 72
Cabinet : 81, Grande rue
• sur rendez-vous uniquement.

RESTAURATION

L'Auberge des Pêcheurs (*** Michelin*)
Olivier et Stéphanie BICOT
122, Grande rue
tél. : 02 32 52 60 43 + 02 32 52 28 27
courriel : auberge-des-pecheurs@wanadoo.fr
Fermé le Dimanche soir, Mardi soir et le Mercredi

SERVICES

Apiculteurs • SOS Essaim d'abeilles
Marie & Stéphane THÉRIAU • 27, rue de la Roque
tél. : 02 32 53 47 10

Architecte

Gérard MAYER • 32, rue du Barrage
tél. : 02 32 52 63 76

Coiffeuse à domicile

Fanny HENOCH • *Mobicoeff* - sur RDV
mob. : 06 23 45 03 44

Documentaliste juridique

Eric COURDAVAULT • 134, Grande rue
tél. : 02 32 77 47 31 • mob. : 06 60 70 07 15

Écrivain public

Jacqueline BOURDIN • En mairie.
tél. : 02 32 21 08 08 • Sur rendez-vous.

NOUVEAU Équipement audiovisuel et de garage

Franck LEFÈBVRE Technik Design Service
12, rue des Ormetteaux
mob. : 06 73 78 48 53 • fax : 02 32 53 13 16
courriel : franck.lefebvre27@wanadoo.fr

Internet - Programmation

Alain CLERFEUILLE • 9, rue de Châteauneuf
tél. : 02 32 77 47 30 • mob. : 06 73 84 48 28
courriel : aclerfeuille@pixelograpy.com

NOUVEAU Lingerie Allande - Vente à domicile

Pauline PITOU • 3, rue de Seine
mob. : 07 60 89 01 94
courriel : pitoupauline@voila.fr

Paysagiste, multiservices

Benoist QUÉNAULT • 16, rue Bourgoult
tél. : 02 32 53 35 65 • mob. : 06 75 51 48 64
courriel : ben.que@hotmail.fr

Secrétariat à domicile

Évelyne DERLON AssistaDom • 95, Grande rue
tél. : 02 32 53 42 02 • mob. : 06 83 00 50 24

NOUVEAU Soutien scolaire

- Assistance administrative

Patrick LEWILLE • 12 bis, rue de Seine
mob. : 06 71 81 56 67
courriel : sap27950@orange.fr

Transport de chevaux - Location de véhicules

Horse Location • 120, Grande rue
mob. : 06 15 28 00 21 / 06 09 65 61 12
Internet : www.horse-location.com

TOURISME

Chambre d'hôtes

• Gérard & Jacqueline TILLET
11, rue des Loges
(pour 2 x ♪, agrément *cléVacances*)
tél. : 02 32 52 71 15 • mob. : 06 13 54 48 91
courriel : gerardtillet@aol.com

Location touristique

• Françoise CHAMPAGNE
3 rue de la Vieille Tour
(pour ♪, piscine couverte)
tél. : 02 32 53 73 51 • mob. : 06 89 04 18 11
courriel : francoise.champagne@orange.fr
Internet : www.location-paris-normandie.com

• Odette COLOMBINI

6, rue des Ormetteaux
(pour ♪, agrément *cléVacances*)
tél. : 01 46 03 60 36 • mob. : 06 62 64 60 36

• Michel & Évelyne LUCET
118, Grande Rue
(pour ♪, agrément *Gites de France - n°880*)
tél. : 02 77 02 02 52 • mob. : 06 16 61 01 13
courriel : michel.lucet@sfr.fr

URGENCES

Gendarmerie : 17 • Les Andelys : 02 32 54 03 17

Pompiers : 18

Samu : 15

Samu social : 115

Appel d'urgence à partir d'un tél. mobile : 112 (Le 112 redirige sur les numéros 15, 17, 18, 115 et 119).

Eau - Sogea (24h/24) : 02 32 38 14 57

EDF : 0810 333 027

SOS Médecin : 02 32 33 32 32

Hôpital de Vernon : 02 32 71 66 00

Enfance maltraitée : 119

Violences conjugales : 3919

Soutien écoute Alzheimer : 0811 112 112

Drogues Alcool Tabac Info Service : 0800 23 13 13

Vie Libre Guérison et Promotion des victimes de l'alcoolisme :
Philippe, permanence de Port-Mort : 06 88 46 42 72

UTILES

Agence France Télécom : 1014

Horloge parlante : 3699

Météorologie Nationale :

0836 68 02 + N°. département

SNCF (Horaires, informations, trains/lignes) :

0836 676 869

SYGOM (Syndicat de Gestion des Ordures Ménagères)

13, rue Lavoisier 27700 Les Andelys

tél. : 02 32 54 47 64

Internet : www.sygom.fr

V.N.F. (Voies Navigables de France)

3, chemin du Halage 27600 Gaillon

tél. : 02 32 53 91 83



www.port-mort.com

Pauline Pitou

